

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Les Hommes du jour, partie 2 (n° 12-22), Bruxelles, 1883.

En raison de son ancienneté, cette œuvre littéraire n'est vraisemblablement plus soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

S'il s'avérait qu'une personne soit encore titulaire de droit sur l'œuvre, cette personne est invitée à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : bibdir@ulb.ac.be)

Elle a été numérisée dans le cadre du Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines (Pep's) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec le service des Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles et l'Action de Recherche Concertée « Presse et littérature en Belgique francophone » menée sous la direction du professeur Paul Aron, à partir d'un exemplaire prêté par la Bibliothèque royale de Belgique.

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

LES
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4^a BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

LE ROI ALPHONSE XII



LE ROI ALPHONSE XII

Quelle famille! mon Dieu! quelle famille!!

Il y a près d'un siècle, l'abbé Grégoire s'écriait :
« les rois sont les monstres de l'humanité! »
c'était raide, mais vrai.

Aujourd'hui, à part quelques exceptions les rois se sont à peu près modernisés. Leur situation devenant de plus en plus difficile par le temps de révolution qui court, ils se font hypocritement mouton. Que voulez-vous! Ils ne sont pas les seuls à pâtir des malheurs du temps.

Bruxelles « cœur et cerveau de la Belgique » comme l'a dit dernièrement un de nos grands hommes, Bruxelles possède dans ses murs — vieux style — le monstre.... pardon, le roide toutes les Espagnes.

A cet effet, on a déplacé nos soldats des principales villes du pays, pour les diriger sur la capitale. Cela va coûter quelques milliers de francs aux contribuables, beaucoup de fatigue et d'ennui aux soldats et aux habitants qui devront les loger.

C'est bien fait! Pourquoi aussi avons-nous besoin d'avoir un roi qui a des camarades qui nous occasionnent de telles dépenses! Car il paraît que ce déploiement de troupes à été exigé par M. Alphonse d'Espagne. Histoire, sans doute, de singer l'empereur de Russie qui lui aussi avait mis comme condition à sa noble visite, qu'un double cordon de soldats soit placé le long des boulevards! Hélas! les rois dégénèrent! Charles Quint et Philippe II y allaient plus franchement.

Alphonse XII, François-d'Assise-Ferdinand-Pie-Jean-Marie-de-la-Conception, etc., roi d'Espagne est né le 28 novembre 1857.

Son état-civil nous apprend qu'il a pour mère la fameuse Isabelle II, surnommée la catholique, et pour père, le roi François d'Assise, mari de la précédente. Il est bien entendu que nous ne garantissons rien, car il existe quelque part un M. Marfori qui pourrait, usant du droit de réponses, exiger une rectification. Ce qui nous gênerait fort.

Alphonse portait le titre de prince des Asturies l'orsque la révolution de 1868 chassa sa mère du trône et la contraignit de se réfugier à Paris, avec sa famille.

Après être resté quelque temps auprès d'elle, il fut envoyé au collège de la noblesse de Vienne, au mois de janvier 1870, mais il le quitte au bout de quelques temps, l'orsque sa mère se décida à abdiquer en sa faveur ses droits au trône d'Espagne.

Cet acte souleva dans la portion libérale de l'émigration espagnole une assez vive opposition, entretenue par les partisans du duc de Montpensier.

Le jeune prince, cependant, continuait son éducation tant en France qu'en Angleterre où il suivit les cours du collège de Sandhurst avec le fils de Napoléon III. A la fin de l'année 1874, il était venu passer ses vacances de Noël à Paris auprès de sa mère, l'orsque tout à coup, au milieu de l'affaiblissement graduel du gouvernement républicain, causé par la prolongation de la guerre civile Carlisle, le général Martinez-Campos proclama, le 29 décembre, à Murviedro, don Alphonse roi d'Espagne.

Cette manifestation ou coup d'Etat militaire eut plus de succès qu'on ne pouvait s'y attendre. Malgré la protestation du ministère Sagasta contre les conspirateurs Alphonsistes, les troupes appuyèrent toutes à tour de rôle le mouvement.

Voltaire a écrit quelque part :

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

Alphonse ne donne point raison au vers de Voltaire.

C'est à un coup de main armée qu'il doit de se trouver sur le trône, mais ce n'est pas lui qui l'a accompli ce coup de main.

Sa mère, Isabelle, dut le trône d'Espagne à la fameuse pragmatique sanction du 29 mars 1830 qui supprima la loi salique en Espagne et déposésa son oncle Don Carlos, père du fameux chef des bandes carlistes qui ont ravagé pendant plusieurs années le nord de l'Espagne.

Le règne d'Isabelle II fut une suite de scandales. La révolution de septembre 1868 purgea l'Espagne de la personne de la chaste Isabelle qui se réfugia à Paris avec son digne ami Marfori.

Cette révolution de 1868 fut saluée et acclamée dans toute l'Espagne. Elle apparut à tous comme l'aurore de la liberté pour cette malheureuse nation. Malheureusement, elle avorta entre les mains d'ambitieux et d'intrigants politiques qui n'avaient trouvé d'autre solution à la crise de leur pays, que l'établissement d'une monarchie étrangère. La république fédéraliste, parfaitement adaptable aux vieilles institutions Espagnoles, eut pu tout sauver, si l'Espagne avait eu à sa tête des hommes intègres. L'insurrection de Carthagène n'aurait pas eu lieu ni la guerre Carliste non plus, mais des ambitieux et avides politiciens ne le voulurent point.

Après l'abdication d'Amédée 1^{er}, la République fut enfin proclamée en Espagne. Seulement, l'administration et surtout l'armée qui ont toujours été une puissance dans ce pays, étaient composées d'hommes auxquels le régime républicain ne plaisait guère.

Alphonse, jeune encore à cette époque, subissait naturellement l'influence de sa mère. Cette influence mystique et absolutiste qui a rendu Isabelle odieuse aux Espagnols, eut beaucoup de prise sur le fils. Dans un manifeste lancé par lui en 1874 — il avait alors 17 ans — il se proclama " l'unique représentant du droit monarchique en Espagne. "

Pendant ce temps, la conspiration contre le gouvernement républicain était menée grandement.

Alphonse fit acheter plusieurs journaux paraissant dans les principaux centres de l'Espagne, des millions furent distribués à l'armée. Le moment semblait propice pour un coup de main. L'Espagne gouvernée par des incapables et par des hommes sans énergie était lasse, épuisée, déchirée par la guerre civile.

Les Chambres étaient convoquées pour le 31 décembre. Le 2 janvier 1874, Castelar, le chef du parti républicain et du Cabinet, lut aux Cortès le message du gouvernement. Le lendemain, le ministère fut battu au parlement et donna sa démission. Alors parut dans la salle des séances un aide de camp du général Pavia, capitaine général de Madrid, apportant aux Cortès l'ordre de se séparer.

Beaucoup de députés résistèrent en protestant. Mais quand, un instant après, Pavia parut entouré de soldats, on les vit fuir de tous côtés.

La République était tuée par un guet-apens au bénéfice de l'ambitieux Serrano.

Plusieurs villes résistèrent en se soulevant. Mais " l'ordre " fut vivement rétabli par une soldatesque effrénée.

Un ministère de régence fut créé aussitôt sous la présidence de Canovas del Castillo.

Les principaux chefs de l'armée se déclarèrent partisans du roi Alphonse, et celui-ci fut aussitôt conduit en Espagne.

Pauvre pays! après avoir souffert pendant des siècles, après avoir eu comme monarques Charles-Quint et Philippe II, d'odieuses mémoires, tu vois tomber tes destinées entre les mains d'un gamin de 17 ans! Pauvre pays!

Alphonse, installé sur le trône, conserve à la tête du cabinet M. Canovas del Castillo bien connu pour sa fidélité à la cause Alphonsiste et sa haine pour les idées libérales. Il adressa une proclamation aux provinces insurgées et alla se placer à la tête des troupes pour attaquer les bandes carlistes.

Quand des veneurs habiles ont réduit le sanglier aux abois, ils ont soin de ramener la bête sous les pas du maître pour lui réserver l'honneur et la gloire de l'achever. Il en fut ainsi d'Alphonse auprès de l'armée du Nord. Quand il arriva, l'ennemi était mis en déroute et don Carlos et ses lieutenants étaient partis.

La victoire était donc facile et tout autre gamin de l'âge d'Alphonse en eut fait autant à sa place.

Pendant ce temps, le ministère poursuivit sa politique contre-révolutionnaire. Les réunions publiques étaient interdites, la loi sur le mariage civil abrogée, la liberté de l'enseignement supprimée, les écoles des jésuites rétablies, un certain nombre de professeurs expulsés pour leurs opinions libérales.

Puis vinrent des négociations avec Rome pour la conclusion d'un concordat.

Alors que les bandes Carlistes furent repoussées à la frontière et que leur chef passe en France en abandonnant la lutte, le roi Alphonse fait son entrée à Tolosa et s'avance jusqu'à Saint-Sébastien.

Une amnistie pleine et entière assure la pacification de ces provinces et met un terme définitif à l'insurrection.

Quinze jours plus tard, le 20 mars 1876, le roi rentra à Madrid à la tête de son armée victorieuse : la victoire restait à la force!

Tout allait donc pour le mieux. Seulement, il manquait quelque chose au bonheur du jeune Alphonse : une femme.

Le 23 janvier 1878, il se maria avec la fille du duc de Montpensier la princesse Marie-de-las-Mercedès, née le 24 juin 1860. La mère d'Alphonse fut très opposée au mariage de son fils avec la jeune Mercedès.

La pauvre femme ne vécut pas longtemps sur le trône : cinq mois après son mariage elle rendait le dernier soupir. (26 juin 1878).

On ne saura peut-être jamais la cause de la mort de la jeune reine. Alphonse, brutal comme le dernier des charretiers, n'y est peut-être pas étranger : il est de ces maris qui sont pour leur femme plus dangereux que le mancenillier. Tous deux tuent impitoyablement ceux qui l'approchent !

Bientôt après, Alphonse songea à reprendre femme. Il fut question, pendant quelques temps, de son mariage avec la sœur de la défunte reine. Mais elle refusa, et non sans raison.

En octobre 1879, il est fiancé à l'archiduchesse Marie-Christine, cousine de l'empereur d'Autriche, née le 21 juillet 1858.

Celle-ci n'est guère plus heureuse que sa devancière. En effet, on se rappelle les divers incidents dont les journaux ont parlé il y a un couple de mois.

M. Alphonse d'Espagne, après quelques mois de mariage donnait déjà de rudes coups de canifs dans son contrat.

Pauvre reine !

Était-elle donc devenue laide ? La maternité lui avait-elle coûté ce qu'une femme a de plus cher au monde : la beauté ? Non ! son miroir la rassurait pleinement sur ce point ; elle n'avait perdu aucun de ses charmes de jeune fille ; au contraire, elle était mieux encore qu'auparavant, et s'il lui eût plu de se venger selon la loi du talion, elle n'eût eu qu'un signe à faire pour que vingt adorateurs se jetassent à ses pieds.

Mais cette vengeance-là répugnait à son honnêteté et à sa fierté.

Elle épia son mari, scruta ses actions, étudia ses démarches et ne tarda pas à le surprendre, donnant dans le contrat d'énergiques coups de canifs en collaboration avec une de ses meilleures amies.

A ce spectacle, sa colère ne connut pas de bornes. Elle éclata pour la première fois en invectives contre le parjure, tout honteux de s'être laissé aller à sa folle équipée... sans avoir pris des précautions suffisantes.

De ce jour, la vie commune devint intolérable. Des scènes fréquentes eurent lieu dans le ménage, où il n'y avait pourtant pas de belles-mère, et des gros mots furent échangés à tout propos, au grand scandale des gens de service, qui n'avaient pas, comme on le pense bien, les yeux et les oreilles dans leur poche.

Le mari, qui était dans son tort, eût dû, semble-t-il, mettre les pouces, et faire oublier son odieuse conduite par tous les moyens en son pouvoir.

Par malheur, il n'était pas né patient. Aux reproches amers qui lui étaient adressés il répondit d'abord par des injures ; puis il chargea sa canne de prendre part à la conversation, et les coups plurent dru comme grêle sur l'épine de la pauvre jeune femme.

Nous ignorons si celle-ci lança à la tête de son époux des carafes ou d'autres objets mobiliers nous croyons qu'elle préféra renoncer à la lutte sur un terrain où l'infériorité lui était assurée d'avance, car elle ne tarda pas à rassembler ses vêtements, à faire ses paquets et à prendre le train pour retourner chez sa mère.

Aussi, elle aurait dû se méfier : son mari s'appelait Alphonse ! Rien de surprenant à ce qu'il usât des procédés de ces... messieurs.

Voilà le triste personnage en l'honneur duquel on dérange nos soldats ! A propos de ceux-ci, n'oublions pas de dire que récemment il a fait fusiller impitoyablement quatre sergents accusés d'avoir participé aux troubles de Barcelone. Que les soldats se révoltent en sa faveur et chassent du parlement les représentants du peuple, à la bonne heure ! Mais que cela n'arrive point contre sa dinastie, sinon la mort !

Voilà l'homme que l'on fête en ce moment en Belgique. Voilà celui qui règne sur un peuple de 18 millions d'habitants grâce à un abus de la force, à un guet-apens monstrueux. Et c'est un roi comme Léopold, que l'on dit le modèle des rois constitutionnels — modèle en carton — qui offre l'hospitalité... à nos frais, à un pareil sire ?

Ah ! comme Paul Janson avait raison en 1869 lorsqu'il disait, que « le meilleur des rois à toujours l'immense défaut d'être de son métier ! »

L. B.



LES
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

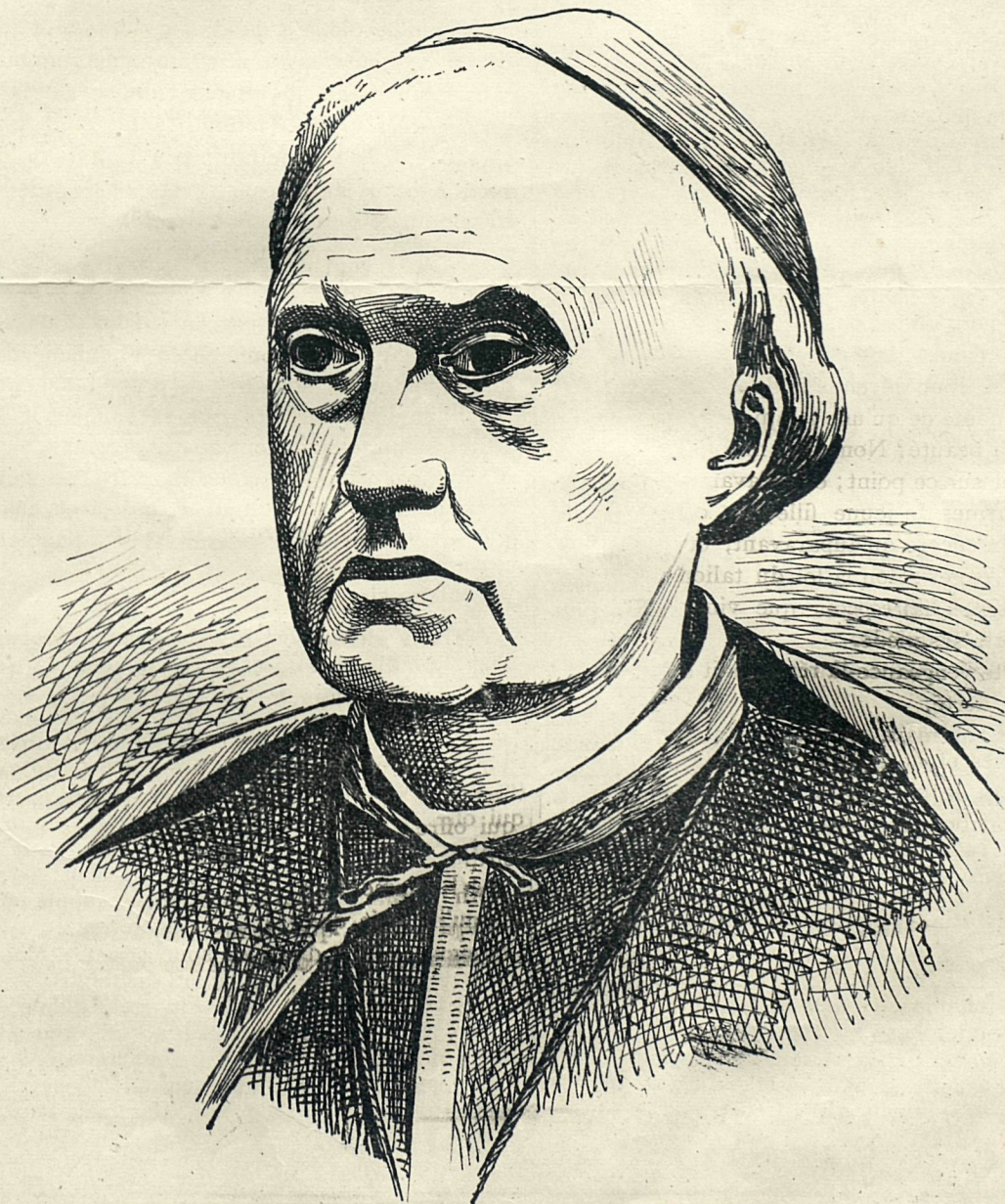
BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4^e BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

M. DECHAMPS



M. DECHAMPS

M. Dechamps est mort le 29 septembre au palais archiépiscopal de Malines. Le cardinal avait ressenti, il y a une quinzaine de jours, les premiers symptômes de l'attaque qui a si brusquement tranché son existence.

M. Dechamps (Victor-Auguste) naquit à Melle le 6 décembre 1810.

Il passa une grande partie de son enfance au château de Scailmont à Manage.

Le mouvement de 1830 le trouva, ainsi que son frère Adolphe Dechamps, ministre d'Etat, parmi les plus chauds partisans de la nationalité belge. Il publia dans *l'Emancipation* et le *Journal des Flandres*, sous les initiales A. V. D., des articles qui furent très remarquables. A cette époque, il était en relation étroite avec Lacordaire, M. de Montalembert, Lammenais et toute cette brillante pléiade de catholiques libéraux. L'accord ne dura pas longtemps car quelque temps après, il rompit tous ses liens d'amitié pour attaquer avec vigueur les aspirations de sa jeunesse.

En 1831, il entra au séminaire de Tournai, où il commença ses études de théologie, qu'il alla terminer à l'université de Louvain.

Bientôt après il entra au couvent des Rédemptoristes, à Saint-Trond. Après avoir enseigné pendant deux ans la théologie à Witten, près d'Aix-la-Chapelle, il se voua tout entier à la prédication. Dans les principales villes de la Belgique, il obtint de véritables succès. Ses amis et même ses adversaires n'hésitent pas à le comparer aux plus grands orateurs chrétiens.

Les fatigues de la prédication ayant épuisé ses forces, il partit pour l'Italie en 1847, visita Rome, Naples et les principales villes de l'Italie et revint par Vienne et Munich après avoir eu plusieurs entretiens avec Pie IX, dans lesquels commencèrent cette longue amitié qui ne se démentit jamais.

Ainsi que l'existence de tous les personnages de l'Eglise catholique, la vie de M. Dechamps est assez obscure, surtout dans les premières années de son apostolat, ce qui nous oblige à prendre, beaucoup de renseignements chez des auteurs sympathiques à la cause cléricale.

Nous parlions tantôt de l'éloquence insinuante du père Dechamps; l'anecdote suivante racontée par de Montalembert, vient à l'appui de ce dire. Il s'agit du général de Lamoricière. Ce soldat d'Afrique était hésitant. Il était à la veille de mettre son épée — qui jamais n'avait été vaincue — au

service de la Papauté. Une entrevue eut lieu à Bruxelles, au couvent des Rédemptoristes, entre Mgr de Mérode, le général et le R. P. Dechamps.

Quelques jours après, Lamoricière était à Rome. L'éloquence du P. Dechamps l'avait décidé.

Quand Lamoricière mourut, M. Dechamps prononça son oraison funèbre dans la cathédrale de Frascati.

De retour de son voyage à Rome, il prit la direction d'une maison de son ordre à Tournay et enseigna la religion au roi actuel Léopold II. C'est également lui qui prononça, dans l'église Sainte-Gudule l'oraison funèbre de Marie-Louise première reine des Belges. Il s'acquitta de cette tâche avec un talent qui attira sur lui l'attention du monde politique et de la cour.

Il prêcha à Sainte-Gudule un sermon de charité en présence de la duchesse de Brabant et de la princesse Charlotte et peu de temps après il aborda le genre Massillon en prêchant devant la cour un sermon sur le «*murmure des salons et la vérité*» pour faire suite à «*la vie des plaisirs ou l'hiver des capitales*.» Il eut moins de succès dans les discours qu'il prononça à l'occasion de la mort du prince royal et du mariage de sa sœur aînée.

Aux congrès de Malines de 1864 et 1867, on remarqua la présence de M. Dechamps, la seconde fois en qualité d'Evêque. Il avait été promu à l'évêché de Namur le 6 septembre 1865, en remplacement de M. de Hessel et le 1^{er} octobre de la même année il fut sacré à Rome.

Arrivé à une importante situation épiscopale, le nouvel évêque ne soutint pas la réputation qu'avait conquise le père Dechamps, sous la robe des Rédemptoristes, et ne répondit pas aux espoirs qu'avaient placés en lui les catholiques libéraux. Il devint la créature des jésuites, se fit le défenseur de toutes les vieilles idées, et se fit remarquer par sa haine des progrès et des tendances modernes. Il faut reconnaître qu'il a été logique. Il n'y a eu pour lui qu'un intérêt qui a dominé tout; le salut du catholicisme. Il a appliqué et soutenu ses principes avec une inflexible résolution.

Le cardinal Sterckx, archevêque de Malines, mourut dans les derniers jours de 1867.

L'Evêque de Namur avait été désigné pour prononcer son oraison funèbre. Ici nous allons citer un fait complètement inconnu et dont nous garantissons la parfaite authenticité.

A cette époque, le nonce apostolique à Bruxelles

était M. Oreglia di San Stefano, archevêque de Damiette. Celui-ci était un ami intime de M. de Montpellier, évêque de Liège. Aux premières nouvelles de l'agonie de l'archevêque de Malines, le nonce, accompagné de M. Vanutelli, frère du nonce actuel à Vienne, se rendit immédiatement auprès de M. Sterckx, et après avoir reconnu la gravité de la maladie, M. Vanutelli fut chargé d'aller offrir la crosse archiepiscopale à M. l'Evêque de Liège, qui, se trouvant très bien dans son palais, refusa la brillante situation qui lui était offerte. C'est alors que M. Dechamps fut nommé.

Il était en retraite au couvent des rédemptoristes de Liège, préparant l'éloge de son prédécesseur, quand on lui annonça la nouvelle de sa nomination. On le voit, la fortune avait été rapide pour lui, car il était le plus jeune prélat de Belgique. M. Dechamps était d'ailleurs très bien en cour et fut longtemps le confesseur de la reine actuelle.

A l'occasion de sa nomination, il fut présenté au roi par le nonce Oreglia, en même temps que M. Gravez, son successeur au siège épiscopal de Namur. Ces Messieurs furent invités à dîner par le souverain; le nombre des convives était très restreint. La reine des Belges qui a, paraît-il, de l'esprit à en rendre parfois à Calino, arriva portant son petit chien havanais de prédilection et s'écria en caressant le gentil animal. — « A la bonne heure, nous sommes au moins en famille. » — Les trois prélats se mordirent les lèvres et le roi détourna la conversation.

C'est le 28 janvier 1868 que M. Dechamps fit comme archevêque son entrée à Malines. Il adressa à cette occasion à ses fidèles une allocution renfermant l'éloge de celui qui l'avait précédé et une foule de lieux communs, employés en pareille circonstance.

M. Dechamps a une grande réputation d'écrivain, il est l'auteur d'un livre dans lequel il avait eu la prétention de dévoiler sous les secrets de la maçonnerie. Il avait résolu la question religieuse par ses faits, il avait procédé au *Libre examen de la vérité de la foi*, titre inouï d'un de ses ouvrages, et ses pastorales s'imprégnèrent trop de préoccupations politiques. Il n'avait sans doute en vue que l'intérêt de la religion, mais il la voulait dominatrice, et il fut au concile du Vatican l'un des plus ardents prôneurs de l'infailibilité pontificale.

Le Syllabus sortit de là, et bientôt tenta de prendre le dessus à l'université de Louvain où se forma le parti qui se proposait pour tâche de substituer les lois de la société chrétienne aux libertés modernes. Parmi les ouvrages de Dechamps citons : *la Démonstration catholique* (1861); *le Christ et les Antechrist dans les écritures, l'Histoire et la Conscience* (1858); *Saint-Vincent de Paul et les Misérables* (1865); *Appel et Défi* (1865); *Pie IX et les erreurs contemporaines* (1865); *l'Infailibilité et le concile général* (1869); *la Franc-Maçonnerie* (1875); *la Divinité de Jésus-Christ; la Nouvelle Eve*, ainsi que de nombreux écrits d'actualité religieuse.

Autant l'archevêque de Malines fut absolu, autant son frère Adolphe Dechamps fut hésitant, en appuyant le système de conciliation et d'équi-

libre entre le parti libéral et le parti catholique. Il fut tour à tour ministre dans un cabinet libéral et ensuite dans le cabinet clérical de M. de Theux.

Il mourut au Château de Scailmont, le 19 juillet 1875.

« Dans la préface de son livre *l'Infailibilité et le Concile général*, M. Dechamps a soin de faire la restriction suivante « Je dois toutefois les prévenir les incrédules ici que ce que je vais établir sur *l'Infailibilité* ne regarde qu'indirectement les incrédules. C'est aux chrétiens que je m'adresse. Mais ce que j'écris pour ceux-ci fera du moins connaître aux autres une chose qu'ils ont besoin de savoir : que le *Concile général*, s'il définit *l'Infailibilité* du Saint-Siège en matière de foi, ne révélera pas une idée nouvelle, *n'inventera pas un nouveau dogme*, mais définira dogmatiquement *une croyance aussi ancienne et aussi catholique que l'église même.* »

« D'un autre côté, les savants eux-mêmes ont un « besoin infini d'être humiliés et de sentir leur « pacité; à force de raisonner, ils sont encore plus « dans la doute que les ignorants. Ils disputent sans « fin entre eux, et ils s'entêtent des opinions les « plus absurdes. Ils ont donc autant de besoin que le « peuple le plus simple d'une autorité suprême, « qui rabaisse leur présomption, qui corrige leurs « préjugés, qui termine leurs disputes, qui fixe « leurs incertitudes, qui les accorde entre eux et « qui les réunisse à la multitude. »

« Cette autorité supérieure à tout raisonnement où la trouverons-nous? — s'écrie l'archevêque de Malines, — dans l'Eglise catholique évidemment, car, « Qu'y a-t-il de plus simple et de plus court, de plus proportionné à la faiblesse de l'esprit de l'homme, qu'une décision pour laquelle chacun n'a besoin que de sentir son impuissance, et de ne vouloir pas l'impossible. » Il faut croire auparavant tout ce que l'Eglise nous enseigne comme révélé de Dieu ». Comme c'est bien là la morale clérical : Ne vous occupez de rien, croyez, le royaume des cieux appartient aux pauvres d'esprit

Cette église qui empêche la liberté de penser, qui défend toute recherche, qui supprime tout raisonnement et nie même l'évidence, n'aurait pu être mieux définie que par les lignes citées plus haut.

Enfin l'archevêque conclut que l'infailibilité du pape enseignant *ex cathedra*, c'est-à-dire enseignant l'église en matière de foi, est une vérité certaine appuyée sur la révélation ou *contenue* dans la parole de Dieu écrite et traditionnelle. Cette infailibilité est une vérité inséparablement liée à des vérités de foi; — sans elle, la conduite publique de l'église serait inexplicable et inconciliable avec les promesses de Jésus-Christ. Nous croyons pouvoir nous abstenir de tout commentaire.

M. Deschamps est certainement un de ceux qui ont contribué à affaiblir le parti catholique en Belgique.

M. Malou lui même fut souvent fatigué de l'attitude intransigeante de l'archevêque de Malines, mais il ne réussit pas à s'en débarrasser.

L'Etoile Belge, dans un article paru il y a quel-

ques jours, détermine très justement la situation créée au parti cléricale par l'absolutisme de M. Dechamps.

Les événements qui se produisirent par suite de la rentrée au pouvoir des libéraux en 1878 on fait trop de bruit et sont trop présents à la mémoire de tous pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. L'attitude absolument impolitique que prit Mgr Dechamps à l'occasion de la loi scolaire eût pour conséquence la révocation d'un évêque, ce qui ne s'était jamais vu en Belgique, la rupture de notre gouvernement avec le Saint-Siège et la remise de ses passeports au nonce. Ce dernier événement le détermina à refuser de prendre part à la fête nationale du cinquantième de notre indépendance, ce qui amena les Chambres à s'abstenir de toute participation aux cérémonies religieuses. Les refus de sacrements provoquèrent une enquête parlementaire qui attira l'attention des pouvoirs publics et du pays sur les abus du clergé, et l'on peut certainement dire que tout ce que celui-ci a perdu depuis quelques années, c'est à Mgr Dechamps qu'il le doit : la réduction successive du budget des cultes et la suppression de divers privilèges dont l'Eglise jouissait encore dans notre pays et sur lesquels on s'était habitué à fermer les yeux.

Dans ces derniers temps le cardinal-archevêque s'était relâché de ses rigueurs. Il paraissait avoir une tendance à laisser tomber en désuétude ses instructions premières au sujet des écoles, et c'est sans doute avec son assentiment que l'enseignement de l'Université de Louvain sortit de la voie dangereuse où on l'avait engagé.

A un certain moment de l'échange de vues, le maintien des bons rapports de notre gouvernement avec le St-Siège et avec l'épiscopat belge parut possible. Ce fut lorsque, à la suite des remontrances faites à Rome par les chefs de la droite parlementaire, le nonce du Pape, « d'ordre du Saint Père, » voulut déterminer nos évêques à ne condamner que les écoles officielles dans lesquelles l'enseignement serait ouvertement anti-religieux. Mgr Dechamps, on le sait, mit obstacle à cette solution en écrivant à ses collègues : Non ! ce que nous avons fait est bien fait, toutes les écoles publiques doivent rester condamnées.

Nous parlions du talent littéraire de M. Dechamps; parfois son style est vif, emporté, tenant plus d'un pamphlétaire que d'un ministre de Dieu. Les comparaisons sont justes, le ton, badin parfois, est toujours bien approprié à ce qu'il écrit. Dans un ouvrage fameux : la FRANC-MAÇONNERIE, son caractère, son organisation, son extension, ses sources, ses affluents, son but et ses secrets, il y a des aperçus très drôles, des mots à l'emporte-pièce.

Les premières lignes de ce curieux ouvrage, définissent assez justement cette fameuse association : « La Franc-maçonnerie est une institution sérieuse et de grande portée; la Franc-maçonnerie est une sorte de sociétés de secours mutuels

qui se donne du relief par une apparence de mystère où se cachent d'inoffensives momeries ». Pas mal pour un archevêque, mais retournez l'argument et combien il serait plus juste de l'appliquer à la religion catholique dont la mise en scène, les chapelles mystérieuses, l'odeur énivrante de l'encens, l'influence des vêtements sacerdotaux, les confessionnaux, portent au mysticisme le plus exagéré.

Dans l'ouvrage de M. Dechamps, nous trouvons des statistiques très intéressantes sur la force de la Maçonnerie et un parallèle très curieux entre la Maçonnerie et l'Eglise.

« Nous ne nions pas, du reste, dit-il, que la Maçonnerie n'ait la bonne volonté d'être, comme l'Eglise, depositaire d'une doctrine, d'une morale, d'un culte, comme elle est, à l'exemple de l'Eglise, dotée d'une discipline, d'un gouvernement; mais dès qu'elle prétend faire prendre corps à sa doctrine, à sa morale, à son culte; dès qu'elle s'efforce de les réaliser, de leur donner une forme positive, elle tombe infailliblement dans la momerie, et l'une des raisons du secret de ses temples, c'est qu'elle-même a conscience du ridicule de ses mystères. Par sa prétendue foi donc, par sa morale nuageuse et pleine de caprices, par son simulacre de culte, elle n'est en vérité que le singe de l'Eglise. »

Avouez qu'il faut un fameux toupet pour oser faire de pareilles comparaisons. La démonstration se retourne contre l'auteur, la cause est mauvaise et malgré le talent déployé on hausse les épaules. Il combat et a peur de la concurrence, question de boutique.

La plupart des ouvrages du prélat qui vient de mourir on été, dès leur apparition, traduits dans les principales langues de l'Europe.

Ses œuvres ont donné lieu à de vives controverses entre autres avec le P. Graty et l'Evêque Dupanloup, qui à la fin de sa vie est rentré au bercail.

Malgré sa haute situation M. Dechamps n'était pas encore arrivé au faite des grandeurs. Aussi le Pape Léon XIII, voulant le récompenser de l'ardeur qu'il mettait à combattre pour l'église, le nomma-t-il cardinal-prêtre sous le titre de Saint-Bernard-aux-termes, et le 15 mars 1875, sa ville archiépiscopale lui fit une superbe et grandiose ovation.

De toute cette énergie, de tous ces efforts, il ne reste plus rien. Il est certain que le parti catholique perd un de ses chefs les plus brillants.

Le cardinal Dechamps sera regretté vivement par ses adeptes.

Il fut le chef principal de la réaction catholique et un rude théoricien de l'absolutisme. Il était profondément convaincu; pour lui le catholicisme était une œuvre divine, irréfutable est immuable.

Ch. D.

LES HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4^e BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

M. JULES BARA



M. JULES BARA

Le 23 août 1835, le docteur Bara, médecin à Tournai, comprenant que contribuer à dépeupler la terre ne doit pas être la tâche exclusive d'un homme intègre, devenait père d'une petite créature du sexe masculin.

On vit tout de suite à la façon autoritaire dont le jeune garçon prit possession du sein de sa nourrice qu'il venait de naître un grand homme à la Belgique ; cependant des témoins dignes de foi nous ont assuré que les éléments, manquant à toutes leurs habitudes en de telles circonstances, ne se déchainèrent pas. On ne constata ni tremblement de terre, ni éclipse de lune ou de soleil. Les montagnes ne manifestèrent aucune émotion insolite et les fleuves négligèrent de sortir de leur lit — ce qui permit aux bourgeois Tournaisiens de rester paisiblement dans le leur.

L'histoire offre plusieurs exemples de ces oublis ou de ces erreurs de la nature. Il en fut de même paraît-il à l'instant de la naissance de M. Van Wambeke.

Plus inexplicable encore trouvera-t-on l'indifférence des vieilles tourelles de pierre, lorsque, quelques jours après, le marmot braillard et récalcitrant, franchissant le porche aux noirs arceaux fit retentir les voûtes sonores du temple de protestions malséantes et désespérées, tandis qu'un ministre de Dieu le nettoyait à l'eau lustrale de ses péchés d'autre-monde. Si ce jour-là, les *choucq clotiers* au lieu de sourire béatement aux rayons jaunes du soleil d'automne et de contempler le vol des pigeons dans le ciel bleu, comme de véritables *Duiven melkers*, s'étaient un peu plus occupés des affaires d'ici-bas, nul doute qu'ils n'eussent frêmi de colère. Peut-être une cloche abandonnant sa charpente de chêne serait-elle venue s'abattre sur le nouveau chrétien et le replonger dans le néant, quitte à pulvériser du même coup le pontife et la sage femme. Tout comme au temps de ses prédécesseurs mythologiques, la Divinité actuelle, au dire même de ses propres ministres, se laisse aller volontier à ces accès de colère, évidemment regrettables au point de vue de la civilité et de la morale.

Aucuns penseurs prétendent d'ailleurs que la cloche aurait été dans son tort et qu'elle savait bien ce qu'elle faisait en gardant une sage réserve.

Quoi qu'il en soit, Jules Bara échappa à ce danger qu'il avait traversé avec une fermeté due certainement en partie à l'heureuse insouciance de son âge.

Et remarquez les bizarreries de la destinée ! Cet enfant qui plus tard devait s'attirer la désagréable bien que vague épithète d'Antechrist, qui passe aujourd'hui dans une certaine société pour déjeuner d'un filet de vicaire, luncher d'une côtelette de séminariste et savourer au repas du soir une entre-côte de curé à la Lucifer, ce loup dévorant fut bel et bien pris pour un agneau par

les révérends chanoines de Tournai, qui l'élevèrent gratuitement au milieu de la bergerie et lui distribuèrent la manne intellectuelle.

Jules Bara revêtu de la robe blanche des chérubins, balançant d'une main habile sous le nez de sa Grandeur la cassolette aux parfums mystiques, ou faisant vibrer sous ses doigts harmonieux la harpe éolienne et entonnant les cantiques sacrés d'une voix fausse peut-être, mais convaincue ; voilà certes une scène bien faite pour tenter le pinceau d'un maître !

Un binocle délicatement placé sur le nez de l'archange et une moustache noire estompant sa lèvre supérieure seraient une fine allusion à sa future métamorphose, outre que ces accessoires faciliteraient énormément l'intelligence du tableau. Puisse cette trop imparfaite esquisse inspirer nos jeunes artistes !

Cependant Eliacin grandissait en force et en sagesse. Ses instituteurs en camail y furent pris et conservèrent jusqu'au bout leurs illusions : — *Puer ingeniosus quidem, sed insignis nebulo.* — Enfant plein d'esprit, mais f... ichu polisson — écrivirent autrefois les jésuites en marge du dossier scolaire de Crébillon. Les chanoines tournaisiens devaient être moins clairvoyants : les pères croyaient à l'ange et le démon venait.

Au sortir du séminaire, l'enfer faisant élection de domicile dans les locaux de l'université libre de Bruxelles, lui ouvrit ses portes. S'adonnant à la science des Cujas — appelée le droit, par métonymie — il y fit de rapides progrès. Outre son diplôme de docteur en droit, J. Bara obtint celui de docteur en sciences politiques et administratives, tandis que M. Tielemans, professeur à l'université et président de la Cour d'appel de Bruxelles l'associait à la rédaction du *Répertoire Administratif*.

Tout en donnant à la même époque un cours de droit politique au musée de l'Industrie, il soutint pour sa réception de docteur agrégé à l'université de Bruxelles une thèse : — *sur les rapports entre l'Etat et les religions au point de vue constitutionnel*, — d'où il apparut clairement que Satan sous la double forme du diabolin anti-clérical et du Belzébuth doctrinaire s'était emparé de l'esprit de l'ex-chérubin.

Mais à cette heure, ce Belzébuth là ne sortait pas encore franchement ses cornes. Bien décidé à devenir un homme politique et à décrocher la plus belle timbale possible au mat de cocagne gouvernemental ; d'un autre côté, n'ayant pas des hommes et des choses en général et de son pays en particulier une expérience suffisante, M. Bara hésitait, cherchait sa voie. Idées généreuses et fécondes de la toute puissante jeunesse, égoïsme de l'âge mûr, restrictions timides et lâches de l'atrophie sénile, tout cela se heurte et se mélange

dans les discussions de propagande électorale auxquelles il se livre à Tournai vers 1862.

On a pu le comparer alors à Gambetta pontifiant au café Procope, au milieu d'un cercle d'adulateurs et d'enthousiastes. Il n'est pas impossible, en effet, qu'il n'y ait eu quelque similitude entre ces deux intelligences et ces deux ambitions; et si l'on tient compte de la différence des pays, des milieux et des circonstances, on remarquera que Gambetta et M. Bara partis d'un même point sont arrivés à des résultats analogues. L'un et l'autre, juchés sur le tremplin de la démocratie, ont piqué une tête dans la piscine autoritaire où ils se sont mis à faire bravement la planche.

Cependant, le corps électoral qui n'avait pu rester insensible à la belle prestance et aux chaleureux discours du jeune tribun l'envoya à la Chambre le 1^{er} septembre 1862. On prétend que M. Crombez fit tous les frais de son élection et qu'il y dépensa une assez jolie somme.

Le 15 janvier 1863, pour la première fois croyons-nous, le nouveau député prit la parole. Il réclamait certaines réformes judiciaires et l'inviolabilité des droits de la défense : « L'accusé et la société, disait-il, doivent lutter à armes égales, et il est inique de voir un homme sans instruction et sans intelligence se débattre sous l'étreinte d'un juge d'instruction à qui la victoire doit fatalement rester, si l'on ne permet à l'accusé de s'entourer de tous les moyens qu'il croira nécessaires ou utiles à sa défense. »

Quand il intervint une seconde fois, ce fut pour mettre en branle le pantin clérical-libéral qu'il a si bien su faire danser depuis.

Au mois de mars de la même année, il raille avec assez de verve et de logique les lamentations des catholiques criant à l'oppression et regrettant le bon vieux temps. M. Frère dut sourire avec bienveillance à ce jeune espoir du doctrinarisme et murmurer : *Tu Macellus eris.*

Quelques semaines plus tard, il fit verser des larmes bien amères à ses pères nourriciers, les chanoines de Tournai, en enlevant, après une longue discussion, le vote de la loi sur la collation des bourses qui consacrait le droit d'apporter à la fondation des bourses certains changements, certaines modifications reconnues nécessaires par l'utilité publique.

La désolation fut grande dans le clan orthodoxe. Dès ce jour M. Bara comptait à la Chambre, et en 1864, M. Rogier, évincé dans une double élection à Anvers et à Dinant s'adressait à lui pour se présenter à Tournai : — Si je réussis, aurait dit M. Rogier, je vous ferai ministre. —

Ainsi fut-il : M. Rogier nommé député, un an après M. Bara devenait ministre de la justice. Ce dernier avait alors à peine 30 ans.

Jusqu'en 1870 M. Bara marche dans la voie où il s'était engagé dès le début, abandonnant à chaque buisson de roses du sentier doctrinaire quelques uns des haillons de son ancien radicalisme. Resserrant de plus en plus ses cercles

de gravitation autour de l'astre du jour, l'homme au toupet immense, il ne tarda pas à former avec M. Frère un être bicéphale dont les deux têtes ont souvent pu se regarder en riant mais ne se sont jamais mordues.

Quand parfois M. Bara, sous l'influence d'une ardeur encore juvénile, profère quelques paroles qui sentent le fagot ou se laisse aller sur la pente glissante et dangereuse des idées subversives (lisez progressistes) M. Frère fronce son sourcil olympien et retrouvant bientôt son calme et sa sérénité, par de douces paroles ramène son *alter ego* au sentiment du devoir. Et *l'alter ego* cède toujours de la meilleur grâce du monde. Qu'il s'agisse au contraire d'enfoncer les bataillons ennemis rangés là-bas dans la plaine, les deux têtes deviennent deux béliers, deux catapultes et frappent avec un ensemble parfait.

C'est pendant cette période que M. Bara proposa l'abolition de la contrainte par corps et celle de la peine de mort, qui toutes deux furent rejetées par le Sénat ou par la Chambre. En 1866, lors de la discussion sur les articles du nouveau code pénal il obtint que la détention préventive se confondit après la condamnation avec la peine prononcée.

On ne lui avait pas accordé, en principe, l'abolition de la peine de mort, mais du moins la supprima-t-il de fait.

Ah ! si l'œuvre entière de M. Bara eut été marquée à ce coin de générosité; s'il eut su ou peut-être s'il eut pu se rendre indépendant des influences néfastes auxquelles il s'est montré docile, il y avait place pour lui parmi ces hommes rares qui, tels qu'Adelson Castiau et L. Defuisseaux, passent incorruptibles et inébranlables à travers toutes les coteries et toutes les factions, souvent ridiculisés, bafoués, insultés même, jamais méprisés et en imposant à la masse des larbins et des ennuques par la seule puissance de leur virile honnêteté; qui traversent sans être contaminés les sentines du pouvoir, et dédaigneux de toutes les bassesses et de toutes les turpitudes humaines, tombent, les yeux fixés sur l'immense avenir où ils vivront dans la reconnaissance des peuples. M. Bara a préféré vivre dans un hôtel ministériel.

Il a toujours été l'adversaire de toutes les réformes progressistes proposées pendant ces dernières années à la chambre. La réforme électorale entre autres a été combattue par lui avec un acharnement incroyable.

Chaque fois qu'un membre du parlement a voulu toucher à un sujet qui déplaisait à la coterie doctrinaire, M. Bara n'a jamais hésité à voter avec la droite pour assurer le succès de ses idées.

Ainsi, de concert avec les droitiers, il vota d'enthousiasme l'expulsion de Victor Hugo, et se retranchant derrière une prétendue ignorance des faits qu'avaient occasionnés à Anvers la manifestation royaliste du comte de Chambord, il se

contenta, en cette dernière circonstance, de demander un ordre du jour pur et simple.

Cependant, tout récemment, lors de la discussion de la loi électorale, M. Janson venait d'obtenir l'assentiment d'une partie de la gauche à un amendement qui modifiait en un point cette loi émasculée. M. Bara se lève rouge de colère et apostrophant le député progressiste : — Vous ne savez pas ce que vous votez, s'écrie-t-il. — Je n'ai pas besoin de vos leçons, répond M. Janson. — D'ailleurs, ajoute M. Bara, vous votez sans cesse avec les cléricaux lorsqu'il s'agit d'attaquer le parti libéral. Il y a vingt ans, quand nous le défendions, vous le combattiez déjà. Vous faisiez partie de l'Internationale...

C'est par d'aussi piteux arguments que le doctrinarisme croit enrayer le mouvement progressiste qui se manifeste actuellement dans le pays.

En 1870, le ministère Frère se voit contraint à céder la place au cabinet de la visitation, et M. Bara décoche ses traits les plus mordants à l'adresse du nouveau ministère.

La nomination de M. Pierre de Decker, aux fonctions du Limbourg, et les affaires Langrand-Dumonceau lui fournissent l'occasion de prononcer de très beaux et très majestueux discours, véritables catilinaires où il flagelle les manœuvres des loups-cerviers de la finance. On se prend, en les lisant, à regretter que M. Bara n'ait pas vu le jour quelque vingt ans plus tôt. Il aurait eu, vers 1850, un bien belle occasion de démasquer la cupidité des fondateurs de certaine grande institution, dite de *crédit national*, dont MM. Bischoffsheim, de Haussy, Prévinaire et... autres ont pu apprécier toute la valeur.

Mais il est possible que dans ce cas, M. Bara eût gardé le silence.

Lorsqu'en 1878, le cabinet Malou, successeur du ministère d'Anethan, fit aussi sa petite bascule, les doctrinaires que leur éloignement du pouvoir avait quelque peu énervés et affaiblis, retrouvèrent leur courage avec leurs portefeuilles, dont un des principaux devait naturellement échoir à M. Bara. Après avoir été à la peine, c'était bien le moins que l'Euryale, le Pylade de M. Frère fut à l'honneur. Vite, on retape le théâtre un peu disloqué de la grrrr...ande comédie clérico-libérale, on raccommode les ficelles des fantoches dont on confie l'entretien à un subalterne plus consciencieux et plus dévoué qu'habile, cet excellent M. Bouvier, et en avant la musique !

Le livret des principales pièces qui se sont jouées sur cette scène, se trouve dans un recueil de facéties imprimé sur de très mauvais papier, et intitulé : *Compte rendu de l'enquête scolaire*. Malheureusement cet ouvrage curieux a coûté fort cher à tous les Belges en général, y compris ceux qui ne l'ont jamais lu ; il est vrai que pour les dédommager, ont s'est empressé de voter de nouveaux impôts sur l'alcool et le tabac, dont nous ne voulons pas discuter ici la légitimité.

Après ce beau travail dans lequel M. Bara a constamment secondé M. Frère, le ministère a fait

voter par les laquais de la majorité doctrinaire, cette loi électorale qui restera comme un monument de bêtise et d'insulte à la classe ouvrière.

Dans l'intervalle, M. Bara a trouvé le temps de fusionner avec la droite au sujet de l'interpellation sur les conventions Lampion et Höll, et de fort malmener M. Scailquin, qui, à la suite du rapport de M. Richald, conseiller provincial, demandait qu'on fit un peu de lumière dans les oubliettes et les profondes caves du nouveau Palais de Justice.

Signalons, à l'actif du ministre de la justice, la loi qu'il a présentée et fait voter sur le concordat préventif de la faillite. Cette loi, bien qu'insuffisante, atténue cependant les vices effrayants de l'inique et stupide procédure de la faillite.

Et maintenant, exhibons le cliché, l'homme physique. Allez un peu demander aux Tournaisiennes ce qu'elles pensent encore du jeune homme à la taille mince, à la figure fine et régulière dont les angles aigus étaient heureusement brisés par un binocle fascinateur et un tantinet arrogant — ce qui plaît aux femmes, — à la voix tour à tour caressante et impérieuse, au geste large et puissant ; elles vous diront — si elles ont beaucoup de confiance en vous, — que plus d'une fois elles se sont surprises, à travers leurs rêves de printemps, passant la main dans les cheveux noirs du jeune orateur et, *leurs yeux dans ses yeux*, lui inspirant une de ces belles périodes qu'il contait si bien.

Nombre de bruxelloises seraient sans doute du même avis. C'est assez dire que M. Bara a été joli garçon, mais nous ignorons jusqu'à quel point il a profité de ses avantages. Le fait est que sous le rapport social, il a forfait à tous ses devoirs. Il a absolument négligé de faire souche légitime de petits ministres, et s'est obstiné à rester célibataire.

D'ailleurs, aujourd'hui, M. Bara a payé son tribut au maître par excellence : les traits se sont empâtés, le ventre tend à devenir menaçant. Le lorgnon est de plus en plus autoritaire, et lorsque la canne perpendiculaire, le regard fixe, M. Bara arpente les trottoirs bruxellois, on le prendrait volontiers pour un simple parvenu.

Comme orateur, M. Bara est aujourd'hui M. Frère avec le toupet en moins et M. Bouvier avec l'esprit en plus — Le fameux : *vous en avez menti*, de M. Frère-Orban le tourmentait. Il a eu son : *vous mentez et vous savez que vous mentez*, adressé à M. Dumortier. La différence de ces deux expressions caractérise la différence d'éloquence des deux orateurs. Le premier plante son aiguillon : le second le plante, puis l'enfonce, dans la crainte qu'il ne sorte de la plaie. Il y a chez le second moins d'audace que chez le premier, mais autant d'autorité aggravée par le désir de la mieux faire sentir. Quand on n'est pas l'élève, on voudrait tant faire croire qu'on est le maître.

Et pourtant, il y avait en M. Bara autre chose que l'étoffe d'un doctrinaire.

F.

LES
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4^a BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

M. LÉOPOLD HANSSENS

DÉPUTÉ DE LIÈGE



M. LÉOPOLD HANSENS

M. Léopold Hanssens, membre de la Chambre des représentants et du Conseil Communal de Liège, est né à Turnhout en 1832. Comme le poète Glatigny, M. Hanssens avait pour père un gendarme, sous-officier lors de la naissance du député de Liège, et qui devint, par la suite, officier.

Léopold Hanssens ne fut pas de ceux qui trouvent, en naissant, leur pain cuit et leur position à moitié faite.

La famille était nombreuse et il fallut tout le dévouement, toute l'énergie de madame Hanssens, mère, une femme de tête et de cœur, pour élever et instruire, avec les maigres ressources dont on disposait, tous les enfants, lesquels occupent aujourd'hui des emplois honorables — sinon très lucratifs.

Léopold Hanssens fit ses études un peu partout au hasard des garnisons. Ce fut cependant à Mons qu'il fit la plus grande partie de ses humanités. Il fut même, pendant plusieurs années, le condisciple de MM. Bockstael, Houzeau et Masquelier, aujourd'hui ses collègues à la Chambre.

C'est en entrant à l'Université de Liège que Léopold Hanssens commença à s'occuper de politique. Bien qu'il dût, pour passer ses études, donner des répétitions, il trouva le temps de collaborer à plusieurs journaux et fonda notamment en compagnie de Guinotte (écrivain aujourd'hui établi à Paris où il écrit sous le pseudonyme de

Paul Heusy) Joseph Delbœuf, François Folie, etc., la *Belgique Contemporaine* — revue qui eut son heure de célébrité et où Victor Arnould publia sa « brabançonne des étudiants. »

Léopold Hanssens contribua aussi à fonder la *Société Franklin* laquelle organise ces concerts coupés de conférences, destinés à faire patienter les ouvriers qui sont dans la misère. Le but n'est d'ailleurs, pas atteint, car dans le public des séances de la société Franklin, la petite bourgeoisie domine.

* * *

C'est chez M. Forgeur, le célèbre avocat Liégeois dont la fille a épousé M. Émile Dupont, député doctrinaire-catholique de Liège, que Léopold Hanssens fit son stage.

Les débuts furent difficiles. Le futur député, dans ses articles comme dans les conférences qu'il avait données à Liège et dans les environs, s'était déjà révélé comme un progressiste convaincu — pas bien farouche, il est vrai — mais suffisamment rouge pour effrayer le libéralisme Liégeois.

C'est alors que le futur député fit connaissance avec le doctrinarisme, si bien organisé à Liège, qui, avec une tenacité et un art inouïs, parvient à entraver à chaque instant les hommes de talent peu disposés à entrer au service de la coterie.

Cette guerre sourde que lui fit alors le doctrinarisme doit être, à présent, bien connue du député de Liège, qui l'a repoussée à tous les instants de sa carrière.

Malgré cette opposition, M. Hanssens, travailleur acharné qui possède une science réelle du droit, s'est fait, petit à petit, une clientèle considérable, dans les affaires civiles. Son travail constitue, d'ailleurs, ses seuls moyens d'existence car M. Hanssens, déplorablement radical en cette circonstance, n'a pas, comme M. Frère-Orban et tant d'autres jeunes avocats-politiciens, épousé une femme riche et appartenant à une famille puissante.

Aussi quand Léopold Hanssens posa sa candidature au conseil communal de Liège, le doctrinarisme combattit à outrance cette candidature. Le *Journal de Liège*, ennemi né de tous ceux qui au talent joignent quelque indépendance, déploya un acharnement particulier, et ce ne fut qu'en 1867, après deux échecs, qu'il parvint à conquérir au conseil communal le siège qu'il occupe encore aujourd'hui et qu'il ne quitta, pendant quelques années, que pour s'asseoir au fauteuil de l'échevin des beaux-arts, sous le règne de l'ex-progressiste-revissionniste, M. Julien d'Andrimont, aujourd'hui sénateur.

* * *

Au conseil provincial, où il siégea de 1868 à 1879 — époque à laquelle il parvint à entrer à la Chambre, après avoir échoué, l'année précédente, dans sa lutte contre M. Xavier Neujean, Hanssens était considéré comme le chef de la fraction progressiste. C'est lui, notamment, qui suscita les discussions relatives à l'extension du droit de suffrage, à tous les citoyens sachant lire et écrire, l'instruction obligatoire, la réglementation du travail des enfants dans les houillères et les manufactures, la revision de la législation sur le temporel des cultes, etc. Sur sa proposition des vœux furent votés par le conseil provincial liégeois en faveur de ces réformes. Il est à remarquer d'ailleurs, qu'au conseil provincial de Liège, la majorité est généralement très disposée à voter des vœux à tendances progressives.

A la Chambre, c'est différent et la plupart des députés de Liège, anciens conseillers provinciaux et communaux progressistes, s'empres- sent de ne

pas voter les lois en faveur desquelles ils ont précédemment émis des vœux.

Cette anomalie tient probablement à ce qu'un vœu ne sert à rien, tandis qu'une loi doit être exécutée.

* * *

Au conseil communal de Liège, dont-il est une des fortes têtes — ce qui n'est pas beaucoup dire d'ailleurs — M. Hanssens occupe une situation prépondérante. Connaissant à fond les affaires de la ville, il possède une compétence indiscutée et son intervention dans les discussions est souvent décisive. Toujours il s'est refusé à entrer dans les petites combinaisons qui, dans cette assemblée homogène, avaient pour but de cacher au public quelque faute susceptible d'être exploitée par les cléricaux. Les intérêts des contribuables sont, chez lui, en bonnes mains; aussi M. Hanssens passe-t-il généralement en tête de la liste aux élections communales.

On voit que le rôle de Léopold Hanssens au conseil communal et au conseil provincial de Liège a été brillant. A la Chambre, il n'a malheureusement pas été aussi beau; mais pour l'expliquer il convient de dire quelques mots de l'homme et de son caractère.

* * *

L'extérieur du député liégeois répond assez bien à son caractère, à son talent.

Assez carré, un peu massif même, le député liégeois a dans la démarche certaine hésitation. Cela tient à son extrême myopie, à peine tempérée par un pince-nez, instrument qu'il a en horreur et dont il ne se sert que dans les grandes circonstances. En politique, M. Hanssens est également massif, carré, et un peu myope. Très franc, très loyal, le député liégeois s'emballé facilement. La contradiction l'excite particulièrement et seule elle a le pouvoir de faire disparaître à peu près complètement certain embarras de la langue qui fait grand tort à sa diction; seulement; après s'être lancé, tête baissée, sur l'obstacle, le député liégeois s'arrête, ne voyant pas assez loin devant lui et craignant de trébucher. En politique comme ailleurs, Léopold Hanssens n'a pas la vue excellente — et se refuse à porter lunettes.

En théorie, il a des principes extrêmement lar-

ges. Il est peu de questions sociales qu'il n'ait étudiées et résolues, dans le sens le plus démocratique. En pratique, si une contradiction entachée de mauvaise foi ne le fait pas sortir de ses gonds, le théoricien hésite, craint d'aller trop loin et.... s'abstient.

* * *

On a eu des exemples de cette timidité, chaque fois que le député Liégeois a dû se séparer du ministère par un vote. En 1881, après avoir signé, de concert avec les membres de l'extrême gauche, la proposition tendant à accorder le droit de suffrage, pour la commune et la province, à tous les citoyens sachant lire et écrire, il abandonna ses amis quand M. Frère-Orban, avec sa morgue ordinaire, eut déclaré qu'il posait la question de cabinet.

Ce fut même cette défection qui amena la retraite, inexplicable alors, de l'extrême gauche, et la démission de Léon Defuisseaux. Ajoutons cependant, que le député Liégeois avait prévenu ses collègues progressistes, qu'il retirerait sa signature si l'existence du ministère était mise en péril.

Lorsque l'extrême gauche présenta cette année, un projet de revision de la constitution, M. Hanssens, grand partisan de cette revision..... en principe, s'abstint de voter même la prise en considération.

Lors du vote des impôts, le député Liégeois, adversaire en principe des impôts de consommation, qu'il considérait comme anti-démocratiques, vota cependant la plupart de ces impôts — toujours dans la crainte de provoquer la chute du cabinet actuel — lequel, dans sa pensée, serait remplacé par un ministère clérical.

Lors de la discussion de la magnifique réforme électorale proposée par le ministère, les progressistes Liégeois retrouvèrent leur député qui vota continuellement avec l'extrême gauche — en dépit de toutes les criaileries doctrinaires et de l'excommunication du *Journal de Liège* — lequel signala aux rancunes doctrinaires les noms des députés qui avaient voté contre le ministère.

* * *

En résumé, M. Hanssens est un progressiste bourré de bonnes intentions, malheureusement annulées, très souvent, par une circonspection poussée jusqu'à la pussillanimité.

Avec un peu plus de décision, de suite dans sa conduite politique, le député Liégeois, honnête, indépendant, instruit, serait un précieux appoint pour l'extrême gauche; son indécision extrême fait qu'à présent il est un éternel sujet d'inquiétude pour ses amis progressistes de la Chambre, qui craignent toujours de le voir lâcher pied, pris d'un scrupule honnête, mais intempestif, au beau milieu de la bataille.

Les ménagements gardés par Léopold Hanssens ne l'ont pas, cependant, rendu sympathique aux doctrinaires Liégeois. On raconte même à ce sujet, des petites histoires qui tendraient à prouver que si Liège passe pour une ville spirituelle, ce n'est assurément pas à ses députés doctrinaires qu'elle doit cette réputation. C'est ainsi que les députés de Liège affecteraient de ne jamais adresser la parole à leur collègue progressiste et qu'ils auraient même déjà poussé la niaiserie jusqu'à sortir avec ostentation d'un compartiment de chemin de fer, où se trouvait M. Hanssens. Si la chose est vraie, elle prouve simplement une chose : c'est qu'il ne suffit pas d'être député pour être intelligent et bien élevé — au contraire.

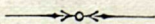
* * *

Deux derniers traits achèveront de déterminer la distance qui sépare Léopold Hanssens d'un grand nombre de ses collègues doctrinaires.

C'est un honnête homme dans le sens absolu du mot — qui n'a jamais retiré d'avantage pécuniaire de sa situation politique, — et, ensuite, il écrit le français d'une façon correcte, élégante — et même spirituelle.

* * *

Que de Députés, de Sénateurs, de Ministres même n'en pourraient dire ou faire autant !



LES
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4^a BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

M. JULES MALOU



M. JULES MALOU

Toute la politique belge, depuis bientôt quarante ans, se résume en deux hommes : M. Frère et M. Jules Malou. Le premier est le chef de ce qu'on appelle vulgairement le grand parti libéral et le second celui du parti catholique.

Les censitaires belges, depuis quarante années, donnent le pouvoir tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ces deux compères.

Tout les huit ou dix ans la bascule penche de l'un ou de l'autre côté.

Les électeurs qui changent ainsi la base du pouvoir ne le font pas par principe. Non, le plus souvent, pour ne pas dire toujours, quand ils renversent M. Malou au profit de M. Frère — et un déplacement de 50 voix suffit pour cela — c'est qu'ils sont fatigués des hommes du pouvoir et quand, à son tour, le second succombe pour faire revenir le premier c'est uniquement parce que les électeurs sont dégoûtés du grand prêtre doctrinaire.

C'est là ce qui distingue la politique belge : la fatigue, le dégoût d'un parti, agissent seuls pour le renverser.

Ce jeu de bascule, malheureusement, quoi qu'ayant pour résultat de changer les ministres, n'aboutit pas, pour cela, à un changement de régime. La politique — si on peut appeler cela de la politique! — du parti libéral pur et simple, comme disait dernièrement M. G. Jottrand, ne se distingue guère de la politique de M. Malou. Le même esprit étroit et conservateur — conservateur du privilège et de l'immobilité — domine chez l'un comme chez l'autre. Pour ce qui est des réformes — et l'on sait si le pays en a besoin — il n'en est jamais question. Le même égoïsme de classe domine chez les cléricaux comme chez les libérâtres. Les bureaux ministériels sont des bureaux de placement. Tantôt ce sont les créatures de maître Frère et consorts qui se casent dans le vaste fromage de l'État, tantôt ce sont celles de MM. Malou et C^{ie}.

Quand ceux-ci sont au pouvoir, Messieurs les libéraux crient contre l'arrogance sacerdotale, contre l'ennemi commun : le cléricisme. Et quand le corps électoral donne là majorité à ce grand parti mangeur de prêtres, ces mangeurs ne mangent rien du tout, si ce n'est notre argent.

Le budget des cultes n'est point diminué; l'arrogance cléricale a toujours sa pleine liberté d'action. Bien plus : le budget des cultes est souvent augmenté par MM. les libéraux, et lorsqu'un Goblet quelconque propose de réagir contre l'ennemi commun, M. Bara, ce digne successeur de M. Frère, répond candidement : Pourquoi faire ? Faut-il les faire passer pour des martyrs ?

Et cette comédie se joue depuis quarante ans !

Jules-Edouard-Xavier Malou est né à Ypres, le 19 octobre 1810. Il a donc aujourd'hui 73 ans. Son frère, J.-B. Malou, devint évêque de Bruges en 1848.

Jules commença ses études classiques en 1821, au collège des jésuites de Saint-Acheul, en France, et les termina au célèbre collège de Fribourg, en Suisse, en l'an de grâce 1831.

La même année il entre à l'université de Liège où il fit la connaissance de M. Frère, et en Août 1833 il obtint le diplôme de docteur en droit après avoir passé ses examens d'une façon brillante.

Dès 1836 il entre au ministère de la justice comme chef de bureau. En 1840 il quitte ce poste pour occuper celui de directeur de la division de législation et de statistique au même département ministériel.

Travailleur actif et très habile, il occupa ces fonctions avec honneur.

En 1841, Malou fut élu membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement d'Ypres. Il prit de suite une place marquante dans toutes les discussions d'affaires, tout en conservant son

emploi au ministère de la justice qu'il ne quitta qu'en février 1844.

Le 5 septembre de la même année, il fut nommé gouverneur de la province d'Anvers, mais il ne devait pas le rester longtemps. En effet, le 29 juillet de l'année suivante, 1845, le portefeuille des finances lui fut offert sous le ministère mixte de Vande Weyer.

Mais ce cabinet ne fit pas grand feu. Malou essaya d'y faire dominer l'idée ultramontaine dont il était et est encore un fervant partisan. Il fut en désaccord sur bien des questions avec ses collègues et l'année suivante il est le seul d'entre eux qui reste dans le ministère homogène de droite formé le 31 mars 1846 par M. de Theux.

Ce ministère, on le sait, fut renversé aux élections de juin 1847, et le 27 septembre Malou fut pensionné comme ancien ministre!

Pendant la session de 1847-48, il fut le rapporteur de la loi sur les incompatibilités parlementaires. Il fit valoir longuement et avec beaucoup de force tous les arguments en faveur de cette idée.

L'année 1848 fut une année de crise pour l'Europe entière qui se trouvait en ébullition à cause de la Révolution de février qui avait éclaté en France. Les Chambres furent dissoutes ici après que le cens électoral eut été réduit au minimum constitutionnel, soit 42 francs 32 centimes. Malou ne fut point réélu, et, résultat qui ne s'est plus renouvelé depuis, la minorité catholique fut réduite à 23 voix, ce qui prouve que plus on descend dans le peuple, et moins l'esprit clérical y domine quoi qu'en disent les doctrinaires d'hier et ceux d'aujourd'hui.

Jules Malou resta éloigné pendant deux ans de la Chambre.

En 1850, il y fit sa rentrée, après avoir été réélu par les électeurs d'Ypres, sa ville natale.

Au mois de novembre 1854, il déposa son rapport sur la loi concernant la presse. Il s'agissait de régler le droit de réponse.

Deux années plus tard, en novembre 1856, Malou termine son rapport fameux sur les établissements de Bienfaisance.

« Une bonne loi sur la bienfaisance, dit-il dans ce rapport, doit avoir un triple but : fortifier et étendre l'action des établissements de charité publique, assurer à la charité privée une liberté limitée par l'intérêt social et sérieusement contrôlé, associer les efforts des établissements publics à ceux des fondations privées et des particuliers pour l'amélioration du sort des classes nécessiteuses ! »

Ce projet de loi, qui devait donner une force nouvelle au parti clérical, donna lieu à des débats irritants et orageux. M. Frère finissait un discours en disant que la loi votée, c'était donner au pays un cri de ralliement légitime : *abolition des couvents!*

De émeutes eurent lieu à Bruxelles. Le roi dissout les chambres et le cabinet catholique fut renversé. Malou est néanmoins réélu.

Orateur brillant et acerbé, il eut toujours une grande influence sur les hommes de son parti dont il devint le chef. Il prit part à toutes les discussions importantes de la chambre, et, il faut le dire, il se montra souvent plus libéral que ceux qui se parent de cette étiquette politique. Dans la discussion du projet de la loi portant révision du livre 2 du Code pénal, par exemple, il s'est déclaré, entre autre, contre la poursuite d'office de la part du gouvernement pour offenses envers un autre gouvernement.

Il devint sénateur de l'arrondissement de Saint-Nicolas en 1862 et, dans la Chambre haute, il prit une position très distinguée dans les circonstances fort difficiles, alors que la majorité de la Chambre des représentants subissait, comme la plupart des députés libéraux d'aujourd'hui, le joug du cabinet Frère-Bara. Malou réussit un jour à faire rejeter par le Sénat l'adoption du budget de la justice et à trois reprises, grâce à son influence, M. Bara vit sa position sérieusement ébranlée.

Après le soulagement universel de 1870 et la chute du cabinet d'Anethan, Malou fut appelé à présider à la formation d'un nouveau ministère. Celui-ci vécut pendant huit ans. En effet, aux élections de juin 1878, les libéraux retrouvèrent la majorité et le cabinet catholique démissionna.

Depuis lors, Malou, chef de l'opposition, ne prend plus la parole que dans les grandes occasions. C'est M. Jacobs et surtout M. Wæste qui se trouvent sans cesse sur la brèche.

Quand le gouvernement actuel proposa la révision de la loi de 1842 sur l'instruction primaire, les catholiques, Malou en tête, la combattirent avec énergie, et lorsqu'elle fut un fait accompli, la résistance à la loi scolaire fut organisée sur une grande échelle. Les catholiques firent d'énormes sacrifices pour créer des écoles dans presque toutes les communes du pays. Ils usèrent de toutes les ruses, de tous les moyens pour faire désertir les écoles officielles et, il faut bien le dire, leur résistance n'a pas eu de vains résultats : les circulaires de M. Van Humbeek le montrent assez. Ah! ce ne sont pas nos doctrinaires qui feraient autant de sacrifices de temps et d'argent pour une

question de principe ! Quelques discours, quelques sorties plus ou moins ronflantes et puis c'est tout. Ces gens sont trop blasés, trop sceptiques pour se déranger plus qu'il ne faut !

Malou est peu populaire s'il faut en croire les chansons que l'on entend hurler les jours d'élections on d'effervescence :

A bas Malou ! (*bis*)
 Il faut le pendre (*bis*)
 A bas Malou (*bis*)
 Il faut le pendre
 La corde au cou !

Au fond, comme M. Frère, Malou est un réactionnaire, un croyant. C'est à la collaboration de ces deux hommes que nous devons la fameuse loi de 1876 sur l'enseignement supérieur, qui a besoin, elle aussi, d'être revue et corrigée. Au physique, Malou porte allégrement ses 73 ans sonnés. Un peu voûté, les cheveux et la barbe grisonnants, les traits assez vulgaires, des yeux bleus papillonnant sans cesse, voilà l'homme. Il est vêtu simplement et a une démarche plus simple encore. Ce n'est pas là le cocodès de Frère-Orban à la démarche fière et légère.

Malou ressemble beaucoup au paysan flamand endimanché, et le commun des mortels ne croirait pas, en le voyant, qu'il a devant lui le chef du grand parti catholique.

Quoique clérical, Malou est souvent plus tolérant que la plupart des chefs libéraux. Le ministère de 1870 à 1878 fut nommé, à bon droit, le « ministère de la tolérance. »

Il n'est pas non plus entêté, comme le seigneur Frère-Orban. Il propose et retire le plus facilement du monde un projet de loi qui déplaît à la Chambre. C'est un rusé, ayant beaucoup de tact : un véritable homme d'État, en un mot.

Il a beaucoup écrit. Ses travaux de prédilection sont ceux consacrés aux questions financières. C'est d'ailleurs un financier dans toute l'acception du terme. Il a été pendant plusieurs années directeur de la *Société Générale*. Il fait partie du

conseil d'administration de nombreuses sociétés financières, ce qui lui rapporte, bon an mal an, pour ne rien faire, quelques centaines de mille francs. Malou n'est d'ailleurs pas le seul représentant qui fait argent de son nom. A droite comme à gauche ils s'appellent légion.

Le député de Saint-Nicolas, auquel les Bergé et autres Jottrand reprochent d'être dévoué aux évêques — eux qui ne sont pas dévoués du tout au grand prêtre de la doctrine — est un lutteur et un orateur. La parole coule de source. Son langage, sans être élégant, est toujours clair. Pas de déclamation vaine, pas de geste de comédien comme en fait M. Frère : la simplicité, la bonhomie le caractérisent. Il ne néglige jamais le mot pour rire ce qui n'est pas à dédaigner, même à la Chambre où, grâce aux Bouvier et autres Lescarts, les occasions de rire ne sont pourtant pas rares.

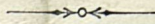
Dans la discussion de la réforme électorale, le chef de la droite a proposé d'accorder le droit de suffrage à tous ceux qui habitent une maison ou partie de maison d'un revenu cadastral de 24 fr. C'était en quelque sorte le suffrage universel. Du coup, la droite se montrait plus avancée que le ministère et même que l'extrême gauche qui, à part MM. Arnould, Féron et Robert, n'a pas eu le courage de voter cette proposition autrement libérale et démocratique que celle du ministère.

Avec notre régime censitaire, rien d'étonnant si Malou revient au pouvoir avant peu. On dirait vraiment, en voyant de quelle manière le gouvernement actuel se rend impopulaire par ses impôts écrasants et ses réformes dérisoires, qu'il a hâte de céder la place aux catholiques.

Nous sommes loin de désirer cette alternative. Cependant, à vrai dire, le pays n'y perdrait pas grand chose : doctrinaires et cléricaux peuvent se donner la main ; leur politique financière et économique est la même, et les réformes démocratiques sont aussi difficiles à arracher à M. Frère qu'elles ne le seraient à M. Malou.

Pauvre pays que celui qui se trouve dans une semblable situation !

L. B.



LES
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

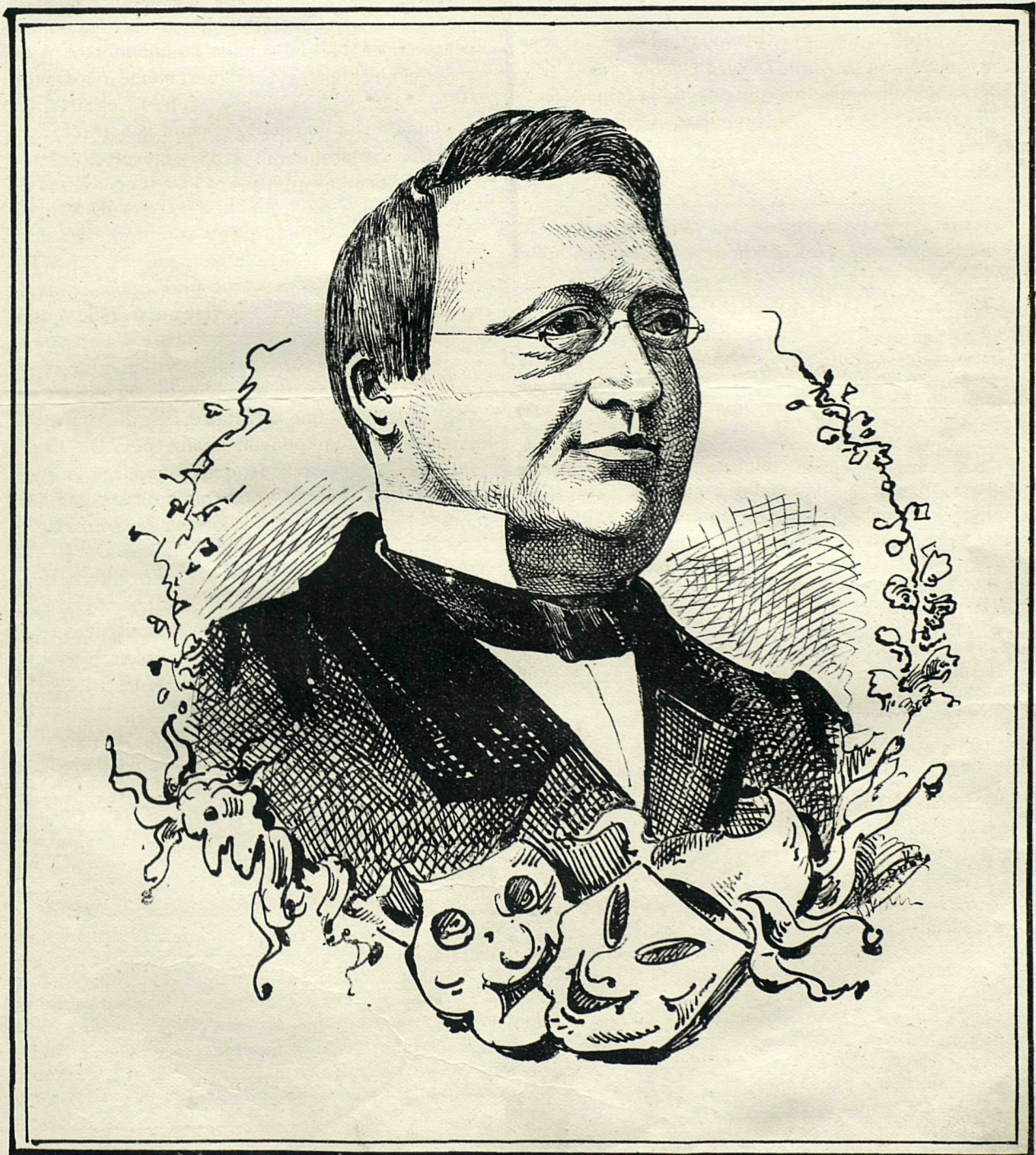
BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4^e BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 23 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

M. BOUVIER



M. BOUVIER

« BOUVIER, celui qui conduit les bœufs, les garde et en prend soin dans l'écurie. »

Bescherelle.

« Un Bouvier doit savoir saigner et donner un lavement. »

Mirbel.

Le théâtre de la rue de la Loi vient de rouvrir ses portes. La comédie parlementaire va donc recommencer. La saison sera courte cette année, car la plupart de nos comédiens, arlequins ou pantins politiques devront, au mois de juin prochain, se présenter devant leurs débonnaires électeurs. La saison sera courte mais elle coûtera encore assez chère au pays, grâce aux budgétivores dont M. Louis Hymans, — ainsi appelé parce qu'il ne l'est pas du tout — est le modèle. Elle sera courte mais hélas! nous ne pensons pas qu'elle sera bonne — pour ne pas changer d'ailleurs.

Ces bons représentants, qui font argent de leur nom pour la plupart, cela est connu, vont donc se remettre à l'œuvre. Est-ce bien nécessaire? Je vous le demande? Depuis bientôt quatre mois qu'ils ont fait relâche, nous ne nous en portons pas moins bien.

Le combat a cessé en août dernier faute de combattants — la chambre n'était pas en nombre! Pour ma part, elle peut continuer de même, je n'y vois aucun inconvénient, ni vous non plus je suppose?

Que nous importe, en effet, les farces de MM. Frère et Malou, les sorties de M. Bara, les impôts de M. Graux, les bêtises du général Boum-Gratry et les palinodies des autres comparces? Tout cela n'est pas si gai que ces gens se l'imaginent.

On vient de frapper les trois coups traditionnels. Voici son éminence M. Bouvier qui s'avance. A son approche, tous nos pitres parlementaires lachent un ah! de satisfaction. Le bouffon de nos honorables sourit fièrement, et après avoir donné la main à ses compères de la gauche, il se met à son banc prêt à commencer le jeu de ses interruptions et de ses motions d'ordres — deux spécialités dont Bouvier fait bon marché — ce qui après tout est encore cher.

Le Bouvier de la bouverie parlementaire est né à Louvain, la patrie de Peeterman, le 3 octobre 1817. Il a donc aujourd'hui 66 ans, qu'il porte du reste le plus allègrement possible. Il est célèbre dans notre pays par le rôle prépondérant qu'il joue à la Chambre, comme Casteleyn l'est, d'ailleurs par ses poésies et ses « prosas. » Ce parlementeur que l'Europe aurait tort de nous envier, est avocat de profession. Cette carrière, dite libérale, on ne sait trop pourquoi, mène à tout, en ce siècle de blague et d'argent. Aussi y en a-t-il un tas dans notre beau pays, et nos quatre universités continuent à nous en fabriquer une bonne fournie chaque année. Pauvres plaideurs! pauvres veuves et orphelins, pauvre pays! Ce n'est point l'amour du droit, de la justice, qui fait que tant de gens embrassent — les judas! — cette carrière, mais simplement pour arriver, pour faire fortune.

L'avocat Bouvier débuta en 1840, à la Cour d'Assise du Brabant. Il plaida dans quelques causes restées célèbres : l'affaire du complot Vandermeere-Vander Smissen et consorts; celle des Bonné-Geens, si souvent invoquées dans les procès de Cour d'Assises.

Il n'y a rien de tel pour un avocat, que ces crimes monstrueux qui tiennent en éveil la curiosité publique. La plupart de nos grands hommes doivent leur renommée et leur succès à de grands crimes criminels. Messieurs les assassins, ont donc du bon. Sans eux, il serait bien difficile à nos avocats de faire leur chemin. En France, c'est dans le journalisme ou sur les barricades que se font les renommées. Ici, n'en déplaise à M. Gustave Lemaire, de l'*Etoile belge*, nous n'avons pas de journalistes et les barricades de 1830, sont déjà loin.

Mais revenons à Bouvier.

Quelques années après son entrée au barreau, Bouvier songea à prendre femme. Le 27 octobre 1848, il se maria à Mademoiselle Evenepoel, nièce et filleule du célèbre chirurgien Seutin, également nièce et filleule de M^{lle} Evenepoel, assassinée place St-Géry, à Bruxelles, le 3 septembre 1848.

Nous ignorons si la maxime : « croissez et multipliez » a été mise en pratique par le représentant de Virton. Ce serait dommage, s'il n'y avait pas

de petits Bouvier : la race en est rare et je suis triste rien qu'en pensant que cette intéressante dynastie pourrait disparaître entièrement.

A partir de l'époque de son mariage, on n'entendit plus parler de Bouvier. Il quitta le barreau, et, en 1850, il acheta une propriété rurale dans la partie méridionale de la province de Luxembourg et s'y occupa avec ardeur d'agriculture.

Bouvier cultivateur !

Ma foi, il n'y a pas de sot métier après tout, et, tout bien pesé, nous pensons que Bouvier eut fait un excellent fermier alors qu'il n'est qu'un législateur de cinquantième ordre, et encore !

En 1863, M. Pierre, représentant de Virton, rendit sa belle âme à son créateur. Bouvier fut choisi par les électeurs de cet arrondissement pour les représenter à la Chambre.

Dès ce jour, notre Parlement compta un type nouveau assez réussi et des plus rares. La note gaie, bouffonne, grotesque même allait avoir sa place dans ces graves débats.

Les hommes de valeur sont rares au Palais législatif. Par contre, — c'est une vérité de La Palisse — les nullités y pullulent. Parmi ces nullités, il y en a quelques-unes qui ont le talent de se taire : c'est la seule façon pour eux de ne pas dire des bêtises. Il leur suffit de voter comme le leur ordonne le maître, et c'est tout. Mais la masse des représentants, veut dire son mot, ou lire un discours. C'est pourquoi les questions les plus simples traînent en longueur — ce qui n'empêche pas nos honorables de faire le lundi et le samedi. — Dans les autres parlements, les problèmes les plus sérieux sont discutés et résolus en une ou deux séances. Ici, au contraire, il faut des semaines entières pour discuter la plus petite misère.

Naturellement, Bouvier tient à dire son petit mot dans ces discussions. Nous avons eu le courage de relire — très rapidement du reste — les « discours » du député de Virton, Saint-Mard, Leclairéau, La Tour et autres lieux circonvoisins. Eh bien ! nous n'y avons trouvé aucune idée, aucun fait digne d'être cité. Un ramassis de banalités, de lieux communs, à rendre jaloux M. Joseph Prudhomme en personne, voilà ce que le Seigneur Bouvier débite à la Chambre. Tout cela, naturellement, est dit dans un langage platement bête. Vrai type de doctrinaire, Bouvier s'en prend le plus aux curés. Ce qu'il doit en croquer par session est inimaginable. Il voit des curés et des vicaires partout, les attaques avec violence, parle de « l'arrogance sacerdotale » de la « conduite scandaleuse, révoltante du clergé » et sur ce sujet aussi vieux que le toupet de M. Frère, il s'emballa à n'en plus finir. Vrai, on ne regrette point son temps — pour une fois — quand on a le plaisir d'entendre M. Bouvier à la Chambre. Il est réellement comique notre bouffon parlementaire !

Autrefois, les rois avaient des êtres infirmes, bossus, bancals, pour les amuser. Nos rois faibissants du Parlementarisme, ont, eux aussi, leur Triboulet. Celui-ci les amuse, les fait rire et est

tout fier du succès qu'il remporte si facilement.

Cependant, une chose distingue Bouvier des bouffons de jadis. « Pour oser dire la vérité aux rois, il faut être leur favori ou leur bouffon » a dit Amelot. Hélas ! Bouvier, qui est à la fois le bouffon et le favori de nos ministres, se distingue de ses confrères de l'ancien régime en ce qu'il ne dit jamais la vérité à ses maîtres !

Un de ses biographes — car Bouvier à ses biographes — le dépeint comme suit. Le portrait est assez réussi, jugez en :

« La nature l'a servi admirablement pour le rôle qu'elle lui réservait. Des athètes antiques il a le port et le geste ; sur des épaules de Milon de Crotone, une tête qui n'est pas précisément celle de l'Apollon du Belvédère ; une voix de stentor, stridente, pleine et vibrante, prédestinée aux interruptions. Les yeux révèlent l'amour-propre, développé à la dernière puissance ; le teint est enluminé ; tout caractérise un tempérament sanguin, colérique et audacieux.

« Quand M. Bouvier parle, il est beau ; lorsqu'il interrompt, il devient sublime. Ce qui frappe en lui, c'est la prééminence de la mâchoire supérieure. Lorsque cet Adonis se prend à sourire, il montre toutes ses incisives et ses canines, ce qui lui donne un aspect des plus pittoresques. Imperturbable dans sa pose homérique, il toise et fronde tout le monde. A l'état de repos, couché presque tout de son long sur la basane législative, il s'y assoupit, sans souci du qu'en dira-t-on. Il semble qu'il sommeille : défiez-vous, orateur imprudent ou novice ; des interruptions inattendues vous apprendront, à vos dépens, ce que c'est que le sommeil du Bouvier ! »

La spécialité de Bouvier comme député, c'est la motion d'ordre et les interminables interruptions. Coomans, lui, tout calotin qu'il est, lance parfois des interruptions spirituelles. Bouvier, au contraire, ne fait rire ses collègues que par son aplomb et sa bêtise superbes. Aussi, il lui est arrivé bien souvent de se faire attraper par les Woeste, les Jacobs et les Thonissen. Quand on lui rive son clou et qu'on lui dit enfin la vérité, Bouvier ne répond plus... pendant quelques minutes, car,

Chassez le naturel, il revient au galop.

Ainsi est Bouvier. Dernièrement, après qu'il eut lancé quelques bêtes interruptions dont les curés faisaient encore tous les frais, M. De Landsheere lui a répliqué en riant :

« Mais, M. Bouvier, pourquoi, vous qui attaquez si souvent les prêtres, allez-vous à l'Eglise ? Je vous y vois tous les dimanches, vous le savez bien. »

Et Bouvier de répondre :

« J'y accompagne ma femme ! Vous devriez me savoir gré de ma tolérance. »

Farceur va !...

Mais qui sait, Bouvier est peut-être de l'école de l'*Etoile Belge*, qui ne veut pas sortir de l'Eglise. Qu'ils y restent donc avec les créfins de leur sorte, et n'en parlons plus !

Mais vous, lecteurs bénévoles, qui croyez encore aux déclamations anti-cléricales des doctrinaires, que dites-vous du mangeur de curés par excellence ? Si vous ne croyez pas ce qui est avancé ici, je vous conseille d'aller voir le dimanche matin, à l'Eglise de Saint-Boniface, à Ixelles, et vous y verrez le grand Bouvier !

Le Triboulet parlementaire a vu renouveler cinq fois son mandat de député par les bons électeurs de Virton. Ce doit être une gageure évidemment. Il y a, à Bruxelles, des *zwaneurs* qui ne reculeraient pas de voter pour Casteleyn. Il doit en être de même à Virton.

Cependant, vers 1872, l'étoile de Bouvier pâlit.

Dans un discours prononcé par M. Jacobs, le 13 décembre 1871, au sujet des fortifications d'Anvers, Bouvier, pour n'en pas perdre l'habitude, interrompit pour dire :

« La citadelle d'Anvers reste toujours debout. »

Et Jacobs de répliquer :

« Mon honorable interrupteur, si elle ne reste pas plus longtemps debout que vous ne resterez dans cette Chambre, je n'aurai pas trop à m'en plaindre ! »

Paroles prophétiques ! L'année suivante, les électeurs de Virton lachèrent leur député et renvoyèrent à ses petits cochons le roi des bouffons du parlementarisme belge.

Pourtant, sentant sa fin prochaine, Bouvier publia un manifeste adressé à ses électeurs. Cette pancarte, écrite eu style biblique, mérite d'être citée en entier. La voici :

« Celui qui vous écrit aujourd'hui, vous jure, et qu'ainsi Dieu lui soit en aide, qu'il n'a que de pures intentions, qu'il ne cherche qu'à vous éclairer, à vous convaincre....

« Ecoutez, écoutez, car les temps sont proches !

« Le parti clérical ultramontain veut dominer le monde entier.

« Il veut dominer la Belgique.

« Il veut faire monter le cours des fleuves et des rivières, faire du jour la nuit, de la nuit le jour.

« En 1870, le parti rouge s'est uni au parti noir, pour faire triompher ce dernier.

« En 1871, nous avons été à deux doigts d'une révolution.

« Ayez une révolution, et alors les bandes rouges, abandonnant leurs alliés, envahiront notre pays, de France, d'Angleterre, de Hollande, de Suisse et d'Allemagne....

« Alors, malheureux, vos filles et vos femmes seront insultées et violées ;

« Vous et vos garçons tués ;

« Vos récoltes ravagées :

« Vos bestiaux enlevés ;

« Vos maisons et vos fermes incendiées ;

« Puis, vous pleurerez, mais il sera trop tard.

« Et vous demanderez à votre curé, qui vous conseille si mal aujourd'hui, de vous sauver.

« Mais personne ne vous répondra.

« Il aura passé la frontière. »

Eh bien, qu'en dites vous ? Cette pièce naïve et dans laquelle on voit « des tués qui pleurent et qui vont se plaindre ensuite chez M. le curé » est un trouvaille digne de Bouvier !

Hélas ! il fut laché quand même par ses électeurs inconstants !

Son départ fut une vraie perte pour les amateurs de drôleries parlementaires. Pendant huit longues années, il ne fut plus question de Bouvier. Enfin, le 8 janvier 1880, il fut réélu et fit sa rentrée à la Chambre. Les années de recueillement ne le changèrent pourtant pas. C'est toujours le même homme que nous retrouvons, mangeant et croquant des petits frères — si le vilain ! — comme avant. C'est probablement tout ce qu'il a dans le ventre. Eh bien, c'est bien peu pour un aussi grand homme.

L'enquête scolaire qui suivit la revision de la loi de 1842 sur l'instruction primaire permit à Bouvier de faire valoir ses petits talents. Il fut nommé président de la commission de l'enquête pour le Luxembourg et cette commission siégea dans les vingt cantons de cette province.

Cette enquête a fait quelque bien. Elle a eu pour résultat de refréner l'arogance du clergé et de permettre aux petits de relever la tête sans éraindre les canones de l'église. Mais, malheureusement, elle a eu avec Bouvier bien des côtés grotesques !

On connaît l'interrogation que fit subir Raoult Rigault, sous la Commune, à un prêtre qui comparaisait devant lui :

— Qui êtes vous ?

— Je suis ministre de Dieu.

— Où habite votre maître ?

— Partout.

Et Rigault de répondre :

— Empoignez moi cet homme qui se dit disciple du nommé Dieu, lequel se trouve en état de vagabondage !...

Quand on lit les questions que posait Bouvier à ceux qui comparaissaient devant lui, on dirait qu'il a voulu singer Rigault mais hélas ! il lui manque l'esprit de ce dernier !

L'année prochaine, Bouvier doit se représenter devant ses électeurs. Il paraît qu'il ne demandera plus le renouvellement de son mandat. C'est bien dommage ! Car, après tout, Bouvier, comme député, en vaut bien un autre. Qui sait même, si le pays n'eut pas gagné à avoir quelques Bouviers de plus au Parlement et quelques Frères et Malou en moins.

L. B.

LES
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4^a BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

M. EUGÈNE ROBERT



M. EUGÈNE ROBERT

Eugène Robert est une des physionomies les plus sympathiques du monde judiciaire et politique, où son esprit, son grand savoir, sa serviabilité lui ont créé, de nombreuses amitiés.

Il n'y a guère que les doctrinaires qui lui gardent rancune pour les flèches acérées qu'il leur a lancées, et les attaques spirituelles dont ils ont été l'objet.

Le père d'Eugène Robert, quoique Français, ou peut-être parce que, prit part aux combats de 1830 et fut décoré de la Croix de fer. Au moment de la révolution belge, M. Robert père était employé au ministère de l'intérieur et en 1834 il entra à l'administration des chemins de fer. M. Robert n'était pas rancuneux, car il ne tarda pas à signer sa paix avec la Hollande en épousant une jeune néerlandaise qui fut la mère du futur député de Bruxelles.

Eugène Robert est né à Gand ; il fit ses études humanitaires au collège Saint-Michel à Bruxelles et au petit séminaire de Malines. Il est assez curieux de remarquer que beaucoup de nos hommes politiques les plus anti-cléricaux ont fait leurs études dans des établissements dirigés par le clergé. C'est probablement à cette école que Robert a appris à déjouer les tours de ses anciens professeurs. Heureusement que son père l'enleva bientôt à cette atmosphère énervante en l'envoyant finir ses études moyennes à l'athénée royal de Bruxelles.

Au sortir de cet établissement Eugène Robert entra à l'Université libre de Bruxelles, où il fit connaissance de toute cette jeunesse qui, aujourd'hui se dispute la scène politique, Janson, Splingard, Olin, Picard, Graux, etc.

Après quelques années de travail assidu, il subit ses examens avec la plus grande distinction, et entra dans la vie, armé de toutes pièces pour la lutte et prêt à disputer chèrement sa place au soleil.

Eug. Robert entra au barreau très peu de temps avant le décès de son père qui eut lieu en 1862. Madame Robert était morte en 1857.

Les parents de Robert ne laissaient absolument aucune fortune et le jeune avocat se mit courageusement à l'œuvre. Il fit son stage chez M. Albert Picard dont il ne tarda pas à devenir l'élève préféré.

L'affaire *Delimal*, journaliste accusé de rébellion parce qu'il s'était opposé à une perquisition tendante à découvrir l'auteur d'un article contre l'empereur Napoléon III, mit Eugène Robert en

évidence. Sa parole acérée, railleuse, fit merveille et le journaliste fut acquitté.

Mais ce qui devait mettre le comble à sa popularité fut le procès De Buck qu'il plaida avec Janson devant la Cour d'assises. Ils s'y prirent si bien qu'ils dévoilèrent tous les mystères de la compagnie de Jésus. Après cette affaire eut lieu le procès civil que ces deux avocats soutinrent avec une rare énergie. Le tribunal leur donna gain de cause en ordonnant une enquête dont le résultat fut une transaction restituant 800,000 fr. au héritiers.

Ces différents procès furent le commencement de leur gloire d'avocats et d'orateurs politiques.

A partir de ce moment Eugène Robert fut de tous les procès politiques, qu'il plaida avec une grande éloquence et un désintéressement absolu. Citons les procès Vésinier, Bachelery (offenses envers des souverains étrangers), ou Robert flagella le régime Napoléonien.

Les procès Delimal avec Arnould ; Otterbein (affaire de la *Cigale*) avec P. Splingard et le fameux procès devant la Cour d'assises de Mons, (affaire de la fusillade de l'Épine), Robert défendait Delposen, le principal accusé, tous ces procès se résolurent en des acquittements.

Inutile de mentionner les autres affaires d'importance, elles sont nombreuses ; citons cependant l'affaire Peltzer, qui, il y a un an, eut un si grand retentissement.

Cependant, malgré son grand talent Robert n'est pas tout à fait à sa place à la Cour d'assises. Sa voix n'est pas assez forte, sa taille est trop petite, il manque de prestance. Mais, par contre, à la correctionnelle et au civil, les qualités de Robert se déploient dans leur plénitude. Il charme, il éblouit, on l'écoute avec recueillement, il subjugué son auditoire, il raille sans jamais blesser, il égratigne simplement : son attaque est prompte, rapide, il est d'une admirable dextérité dans la riposte. Une plaidoirie de M. Robert est un régal pour les amateurs de l'art oratoire.

En 1863, Robert fait son entrée dans la politique et participe activement aux luttes et aux travaux du meeting libéral et deux ans après il fonde avec Janson, Picard, Graux et Olin, la *Liberté* dont il est nommé rédacteur en chef.

En 1865, l'*Association générale des Etudiants de Liège* provoque la réunion d'un Congrès international des étudiants et porte, à l'ordre du jour de cette réunion la question de l'*Enseignement*. Ce Congrès qui fit jeter les hauts cris à toute la presse

ultramontaine eut un retentissant écho dans différents pays. En France notamment, les jeunes gens qui participèrent aux travaux de ce Congrès furent en butte à toutes les vexations de la part des autorités et expulsés de toutes les facultés. Eugène Robert prit une part très active à ce Congrès et son discours sur l'enseignement obligatoire fut un des mieux pensés.

Au moment où cette importante question va venir devant le Parlement belge, il me semble utile de reproduire les idées préconisées par Robert il y a quelque vingt ans. Par les travaux préliminaires qui ont eu lieu au sein des commissions parlementaires, on verra que Robert n'a pas modifié sa manière de voir sur ce sujet. « Je veux, disait-il, que l'on prenne des mesures pour que l'intérêt matériel des familles ne souffre pas de l'obligation d'envoyer l'enfant à l'école, recevoir le bienfait de l'instruction. Il ne faut pas que le père et la mère meurent de faim pendant que l'enfant s'instruit. Voilà mes conclusions. Au nom de l'égalité, au nom du droit, au nom du progrès, au nom de l'enseignement universel qui appartient à tous en vertu du droit universel, il faut que l'instruction obligatoire apparaisse dans nos lois avec les corollaires que j'ai indiqués. Je ferai donc formellement au Congrès la proposition d'inscrire parmi les résolutions qui seront formulées, d'envoyer aux Chambres la demande de rendre le plus tôt possible l'instruction gratuite et obligatoire.

Robert ne se doutait guère à cette époque qu'il serait appelé tant d'années après à voter sur cette question à la Chambre des Représentants.

L'année suivante se produisit un dissentiment entre les rédacteurs de la *Liberté*, incident déjà connu de nos lecteurs. Robert, Janson et Splingard se retirent et quelques mois après il reprennent le *Libre Examen* avec Emile Féron et Robert comme rédacteur en chef. Le 30 juin 1867, la *Liberté* cesse de paraître et est reprise avec un programme socialiste par les rédacteurs qui s'en étaient retirés, en s'adjoignant Arnould, Denis, Degreef, Vangoidsenhoven et Hins.

En 1869, Eugène Robert et Janson posent leurs candidatures au Conseil communal de Bruxelles. A cet effet ils lancent un manifeste républicain socialiste et échouent avec 1100 voix.

Cette époque est très remplie par Robert qui, toutes les semaines donne meetings sur meetings, conférences sur conférences, soutenant et défendant toutes les idées socialistes et révolutionnaires et se faisant recevoir membre de l'*Association internationale des Travailleurs*.

Au meeting de Liège en 1868, meeting qui eut un si grand retentissement, Eug. Robert, s'adressant aux ouvriers disait :

« Et d'ailleurs, de quoi pourriez-vous être mécontents? N'avez-vous pas des caisses d'épargne, des buanderies, des maisons ouvrières, des caisses de secours? Si vous êtes assez ingrats pour méconnaître ces bienfaits, prenez-y garde, vous savez qu'on a pour vous châtier de bons fusils arrangés à neuf qui reproduiront sans merci les mitraillades de l'Épine!

« Ah! vous le comprenez comme moi. Ce n'est pas à une pareille société qu'il faut les émollients, les cataplasmes, les emplâtres de la pharmacie. Quand la grangrène a gagné le membre, ce n'est pas l'apothicaire qu'on doit appeler, c'est le chirurgien qu'il faut.... »

Hélas! il y a évidemment un changement complet chez Robert; c'est ce qui a permis à M. Graux ministre des finances de lui lancer l'apostrophe suivante : « Le jour ou l'honorable M. Robert a accepté de l'Association libérale de Bruxelles une candidature de représentant, il a fait, sur le chemin de Damas, le plus long des trajets que jamais mortel ait accompli!

« L'honorable M. Robert, en venant s'asseoir sur ces bancs, a changé complètement d'idées. Il n'est plus le républicain-socialiste d'autrefois; il est devenu partisan de la monarchie constitutionnelle! il ne rêve plus la régénération sociale par l'organisation du prolétariat, il est devenu le défenseur de nos institutions politiques et économiques. »

En 1876 a lieu l'élection de Paul Janson. A partir de cette époque nous voyons tous les anciens démocrates socialistes entrer à l'Association libérale, combattue jadis avec tant de verve, et faire de la politique électorale et parlementaire.

Quelques mois après, une candidature pour la Chambre est offerte à Eugène Robert; ses compétiteurs étaient Washer et Scailquin, il se retire en faveur de ce dernier.

En 1879, il refuse une candidature en compétition avec Em. Féron, mais accepte la lutte avec Vander Kindere qui triomphe au poll avec une centaine de voix de majorité.

En 1882, M. Jamar, représentant de Bruxelles, nommé directeur de la Banque Nationale, donne sa démission et Eugène Robert et Pierre Splingard briguent sa succession. Les deux candidats se présentèrent avec un programme identique.

Cette lutte absolument loyale et courtoise n'altéra en rien les rapports de vieille amitié des deux concurrents.

Cette fois, Robert triompha et le corps électoral ratifia le verdict de l'Association libérale.

Son programme progressiste et démocratique, comprenait la révision de l'article 47 de la Constitution.

Depuis plus d'un an qu'il est à la Chambre, Eugène Robert a pris différentes fois la parole ; entre autres, lors de l'interpellation Woeste pour savoir si le gouvernement libéral acceptait le programme de M. Robert ; un discours en faveur de la liberté de la presse, qui fut son début parlementaire. Le discours mordant et incisif qu'il prononça pendant la discussion sur la proposition de révision de l'art. 47, eut un vif succès dans le pays. Mettant M. Graux sur la sellette, il lui reproche ses palinodies et signala au public une déclaration de MM. Buls, Graux, Ed. Picard et Vanderkindere réclamant la révision immédiate de l'art. 47. Il est vrai que ce document était daté de 1870, ce qui, en politique, explique bien des changements.

Eugène Robert tient à la Chambre une place distinguée ; il possède de vives sympathies sur tous les bancs de la Chambre où, son éloquence vive et spirituelle est très appréciée.

En dehors des luttes politiques, Robert a fondé avec Arnould et Picard un journal de critique d'art et de littérature, — *la Revue Moderne*. — Dans cette publication Robert, a publié il y a quelques jours un article à sensation intitulé, *la Discipline libérale*, où, après avoir flagellé les faux progressistes qui se prétendent envoyés à la Chambre pour soutenir le ministère quand même, il termine comme suit :

« Dans la discussion de la réforme électorale, si l'on peut donner ce nom à cette œuvre bizarre, le gouvernement, fort à l'aise désormais mais puisque son principal objectif : le vote des impôts, avait été atteint, ne se montra plus préoccupé que de rendre aussi difficile que possible, à la classe ouvrière, l'accès du droit électoral, et de dissiper l'illusion et la vanité des espérances qui avaient, pendant quelques jours, brillé aux yeux des amis du progrès. L'on a vu, comme dans la discussion des impôts, la majorité libérale plier comme un roseau sous la main ministérielle. La théorie de l'obéissance *perinde ac cadaver* a fait son œuvre. Le pays considère avec tristesse les résultats de cette session parlementaire, si longue et si laborieuse, et se demande si la réforme étriquée et fallacieuse qu'on lui donne est une compensation suffisante pour les charges si lourdes dont on lui impose le fardeau.

« Nous avons cru devoir exposer dans cette étude le grave péril que fait courir au libéralisme la fausse motion de la discipline par

laquelle il se laisse subjugué. En terminant, exprimons l'espoir de voir ce parti vivace et généreux revenir, en présence du danger, aux résolutions viriles qui lui ont si souvent donné la victoire. Ne dissimulons pas pourtant que, si le mal est profond, il est moins dans la faiblesse des hommes que dans les vices du système qui emprisonne l'essor de la nation et la flétrit dans ses œuvres vives. »

Cette indépendance de caractère coûtera cher à Eugène Robert. Déjà les doctrinaires de l'*Association libérale*, viennent de lui retirer son mandat de membre du comité, désapprouvant de cette façon la politique progressiste des « huit. » Ce résultat était facile à prévoir : les démocrates naïfs qui ont cru s'emparer de l'Association libérale en sont pour leurs frais, il n'ont fait que renforcer cette coterie qui depuis tant d'années possède le monopole des élections.

Une décision virile s'impose ; que Robert donne sa démission de représentant et qu'il ait le courage de se présenter seul devant le corps électoral, celui-ci l'acclamera et le renverra à la Chambre, continuer le bon combat commencé il y a quelques mois. Malheureusement l'atmosphère de l'*Association libérale* est pernicieuse pour les démocrates sincères et je crains bien que les vaincus ne s'inclinent et passent sous le joug de leurs vainqueurs.

* * *

Comme orateur Eugène Robert a la parole vive, facile ; zéyant légèrement, il amuse son auditoire, ses mots d'esprit sont nombreux, il recherche l'effet, il éblouit mais n'entraîne pas, il manque de nerfs, d'accent et de profondeur.

Il charme et séduit, il ne passionne pas.

J'ai trouvé dernièrement ce portrait très vrai de Robert : « Il lit avec art ; il récite avec charme et séduction ; c'est un lettré délicat, un épicurien frotté de démocratie ; c'est un parleur exquis, mais un peu vide, délicieux comme une fraise, savoureux comme une pêche ; mais ne lui demandez pas la force et les vertus substantielles du vin et des viandes qui réparent les forces épuisées. Bref, c'est un dilette, un précieux et non un politique, c'est un orateur charmant, qu'on écoute avec beaucoup de plaisir ; mais il ne jette pas dans le cœur de ses auditeurs frémissants des brandons de haine ou d'enthousiasme qui les font courir au feu et aux barricades. »

Au demeurant, un honnête homme. Vertu rare chez les hommes politiques. Un convaincu, un passionné pour tout ce qui est vrai et juste, c'est ce que ne peuvent lui pardonner ses plus grands ennemis, les doctrinaires.

CH. D.

LES
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et CH. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4^a BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

M. VICTOR JACOBS



M. VICTOR JACOBS

Il y a quelques jours, un journaliste de cette ville écrivait qu'en feuilletant le *Recueil des actes de Sociétés*, il avait calculé qu'un seul et même personnage était administrateur dans vingt trois sociétés industrielles ou financières, commissaire dans sept et liquidateur dans trois. Ce cumulard modèle est évidemment un de nos hommes politique, peut-être bien celui dont nous avons écrit le nom ci-dessus.

La plupart de nos hommes politiques, cela est connu, ne briguent ordinairement un mandat législatif, chez nous, que parce qu'il peut leur rapporter des avantages personnels. Les uns ont des fils, des neveux ou des cousins à placer dans les grasses sinécures ministérielles; les autres usent de la position « d'honorable » pour se faire nommer administrateurs de sociétés financières et récoltent ainsi, chaque année, un certain nombre de beaux billets de mille francs.

C'est là le but immédiat que poursuivent ces messieurs. Les intérêts de leurs commettants, les principes politiques dont ils font étalage, ne viennent qu'après pour mieux cacher leur jeu.

Il y a, certainement, quelques exceptions à cette règle, mais, en général, le nombre des députés qui ne font pas argent de leur nom et de leur situation politique est peu considérable.

Les concessions, les privilèges de toutes sortes accordés par l'Etat — c'est-à-dire par tout le monde — sont nombreux. Ces concessions, ces privilèges sont donnés plus ou moins gratuitement à nos représentants en retour de quelques votes complaisants ou de quelqu'autres services rendus aux lumières ministérielles. Toutes les grandes entreprises faites par l'Etat ou en son nom, banque Nationale, ainsi appelée parce qu'elle est tout ce qu'il y a de plus anti-national, concessions de chemins de fer, de mines, de téléphones, etc. etc., sont la moisson d'avantages que le pouvoir jette à ses fidèles. Et dans cette chasse à l'or, dont la bourse des contribuables fait la plupart du temps tous les frais, il n'y a pas de questions de partis.

Quand les catholiques sont au pouvoir, les doctrinaires ont leurs parts de cette manne peu céleste, et réciproquement.

Plus tard, quand des affaires de ce genre sont arrivées à être peu prospères, après avoir été écümées, nos ministres présentent un bon petit projet de loi destiné à venir en aide aux malheureux actionnaires-gogos. Le déficit constant du trésor est dû, en grande partie, au rachat de

chemins de fer à des conditions scandaleusement onéreuses pour le trésor. Le déficit, comme la comédie clérico-libérale, ne disparaîtra qu'après le départ de nos doctrinaires-libéraux ou cléricaux.

Victor Jacobs, un des chefs du parti catholique, appartient à cette catégorie de représentants qui font argent de leur nom. Il y a des années où il reçoit jusque deux cent mille francs pour administrer les nombreuses sociétés financières dont il fait partie. Pour un homme occupé, voilà un homme occupé! Je ne sais si les actionnaires en ont pour leur argent, mais tant pis pour eux, je n'ai pas le temps de les plaindre.

Victor Jacobs est né à Anvers en 1837. Il compte donc, aujourd'hui, 46 printemps.

Son père était un avocat libéral de talent. Tous les avocats n'ont-ils pas du talent?

Le jeune Victor fit ses études à l'Université libre de Bruxelles. Il se fit vite remarquer de ses professeurs par ses allures indépendantes et son grand savoir.

Chose étrange! Alors que beaucoup de nos hommes politiques, appartenant au parti libéral, ont fait leurs études à l'Université catholique de Louvain, plusieurs de ceux qui sont du parti catholique sortent de l'Université de Bruxelles!

A bien examiner la chose, cela n'a rien qui doive étonner. L'enseignement philosophique de l'Université de Bruxelles ressemble beaucoup à l'enseignement catholique de Louvain. Entre la théologie enseignée à l'*alma-mater* et la philosophie de M. Tiberghien, il n'y a guère de différence. Dans les deux on trouve un bon Dieu, une âme immortelle et autres rengaines spiritualistes. Cet enseignement est absolument doctrinaire, politiquement parlant, et les familles catholiques peuvent envoyer sans crainte leurs enfants à l'Université de Bruxelles; ils ne deviendront point libres penseurs s'ils s'en tiennent aux principes (1) philosophiques qui leur seront enseignés.

Victor Jacobs se fit donc remarquer à l'Université. Il y devint le chef d'un groupe d'étudiants catholiques appelé les *Veuillotins*. Il tint souvent tête au professeur, M. Tiberghien. Celui-ci doit se souvenir de ces joutes philosophiques d'où il sortait souvent endommagé et acculé dans ses derniers retranchements. C'est très bien fait, M. Tiberghien!

M. Jacobs appartient à ce qu'on appelle la *Maison d'Anvers*.

Notre métropole commerciale, fatiguée d'être représentée à la Chambre par des doctrinaires courbés constamment devant le sire Frère-Orban, et voyant ses intérêts trop souvent sacrifiés, notamment en ce qui concerne le système militaire, lâcha ses députés pour porter ses suffrages sur ceux du *Meeting*.

La maison d'Anvers est composée d'éléments divers. Au début, il y avait, à côté de M. Jacobs, catholique avoué, un rationaliste comme M. D'Hane. Aujourd'hui encore, M. Coremans, entr'autres, a des allures indépendantes et vote la revision de la Constitution. On dit même qu'il est républicain...

C'est le 9 juin 1863 — il n'était âgé que de 26 ans — que les électeurs d'Anvers envoyèrent Victor Jacobs à la Chambre. Il s'était déjà signalé par ses nombreux écrits ayant trait au droit, à la philosophie et à la politique. Il collabore encore aujourd'hui à la *Revue Générale* dont il est un des principaux fondateurs.

Mais ce qui mit surtout Jacobs en évidence, c'est le fameux procès De Buck. Pendant que Janson et Eugène Robert défendaient celui-ci, Jacobs se chargea de la défense de la fameuse compagnie de Jésus. Il échoua cependant, comme chacun le sait.

Au Congrès de Malines, de 1867, Jacobs prit une part active dans la discussion de la 5^{me} section dont il fut nommé président. Cette section avait pour programme : *organisation et défense des intérêts et des libertés catholiques; presse et publications; association.*

Orateur brillant, possédant une instruction solide, des connaissances très étendues il se fit remarquer dès son entrée au Parlement. Une logique serrée, du sang froid, une parole correcte, élégante, de la finesse, de la prudence et avec cela une facilité d'élocution peu commune, tel est l'ensemble de qualités qui de suite lui firent avoir l'oreille de la Chambre. M. Frère essaya d'intimider le jeune député, mais celui-ci riposta si bien que le chef doctrinaire ne recommença plus.

Jacobs prend part à la Chambre à toutes les discussions importantes. Il fut réélu en 1864 après la dissolution. De même en 1868; deux fois en 1870 et à toutes les autres élections qui suivirent.

Le 2 août 1870, après le fameux *soulagement universel* qui culbutta le ministère Frère-Bara, Jacobs fut nommé ministre des Travaux Publics. Un peu plus tard, après la retraite de M. Tack, Ministre des Finances, Jacobs devint le chef de ce ministère.

Au mois de Novembre 1871, lors des interpellations auxquelles donna lieu la nomination de M. De Decker, ancien administrateur de la Société Langrand-Dumoncau, au poste de Gouverneur du Limbourg, Jacobs défendit avec un rare talent la politique du cabinet.

Cette nomination, scandaleuse après tout, fut exploitée par MM. les doctrinaires qui l'année d'avant avaient été renversés et à qui l'envie du pouvoir revenait déjà. Des manifestations furent organisées et préparées par des discours virulents prononcés à la Chambre dans lesquels il était question d'honnêteté politique. Comédiens, va! Quelques étudiants, suivis de quelques centaines de badauds parcoururent les rues de Bruxelles pendant plusieurs soirées, en criant : à Bas Malou! et à bas le Ministère! La presse libérale toute entière encouragea les manifestants qui s'en allaient casser les carreaux à Saint-Louis ou à Saint-Michel.

La « *politique de grande voirie*, » comme dit spirituellement la doctrinaire *Gazette*, quand ce sont des progressistes qui font des manifestations, a donc du bon quand elle a pour objet de renverser les catholiques. Au contraire, cette politique est criminelle, répréhensible quand elle est faite pour demander des réformes qui ennuient les ministres doctrinaires.

C'est Bara qui remplit le principal rôle dans ces bagares de 1871. Pendant plusieurs séances il attaqua le ministère d'Anethan à propos de la nomination de De Decker.

Les affaires Langrand furent discutées avec passion et, en fin de compte, espérant que les émeutes organisées et soutenues avec soin par feu Anspach allaient produire leur effet, Bara proposa, dans la séance du 23 novembre 1871, un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, regrettant la nomination de M. le Gouverneur du Limbourg, faite dans les circonstances actuelles, passe à l'ordre du jour. »

Jacobs protesta avec beaucoup de vivacité contre cette proposition. Il dit entre autres choses :

« Si jamais l'indignation a été nécessaire, c'est aujourd'hui que M. Bara, s'appuyant sur les manifestations de la rue, vient demander la démission du ministère..... »

« Nous sommes arrivés au pouvoir par le jeu régulier de nos institutions; nous ne le quitterons qu'en cas de dissentiment avec la couronne, la majorité ou nos électeurs. »

La motion de Bara fut rejetée par 66 voix contre 44.

De Decker, entre temps, donna sa démission de Gouverneur, mais le calme ne revint point pour cela.

Aussi, le roi réclama la démission du cabinet le 30 novembre.

Trois jours après, le ministère fut reconstitué avec Malou comme chef de cabinet et ministre des Finances; De Landheere, à la Justice; Delcourt à l'Intérieur; d'Aspremont aux Affaires Étrangères et Moncheur aux Travaux Publics.

Aujourd'hui, au moindre signe d'indépendance de nos députés radicaux, les doctrinaires s'écrient que si le ministère est mis en minorité c'est le retour fatal des cléricaux au pouvoir. En 1871, malgré les manifestations de la rue, le ministère resta entre les mains des hommes de la majorité. Il en serait de même dans d'autres circonstances. Il est vrai que le chef de ce qu'on appelle l'extrême gauche ne veut pas renverser le cabinet actuel. Dans ces conditions, tout va bien pour..... le ministère doctrinaire.

Redevenu simple député, Jacobs prit une part active aux discussions de toutes sortes qui surgirent à la Chambre. La défense des intérêts d'Anvers le préoccupa avant tout. Les vastes et importants travaux maritimes du port de notre métropole, sont l'œuvre du cabinet Malou, et, naturellement, Jacobs ne resta pas inactif à ce sujet.

Le peu de temps qu'il a occupé le ministère des finances ne permet point de le juger comme financier.

D'ailleurs, avec notre système électoral, aucune réforme démocratique en matière financière ou économique n'est possible. La classe bourgeoise détient le pouvoir et, naturellement, elle s'en sert à son profit; c'est logique.

Toutes les mesures ayant pour objet de favoriser la haute finance, dont M. Jacobs est un des princes, trouvèrent toujours en lui un défenseur dévoué.

Lorsqu'il s'est agi de renouveler le privilège exorbitant de la Banque Nationale pour un nouveau terme de 30 années, Jacobs vota pour. Lorsqu'il s'agissait de faire reprendre par l'État, à des compagnies, certains chemins de fer, à des

conditions désavantageuses pour nos finances, Jacobs ne protesta pas davantage et vota oui, comme M. Tesch lui-même.

Depuis qu'il est dans l'opposition il est constamment sur la brèche avec son compère Woeste. Malou se faisant vieux, c'est naturellement Jacobs qui lui succèdera dans la direction du parti catholique. Ce parti n'y perdra rien, car ce n'est pas l'énergie ni la tenacité qui manquent au député anversoïis. Malou, lui, est assez flexible d'ordinaire. Il retire un projet de loi qui fait trop crier. Jacobs, au contraire, surmontera les clameurs. Très fort, très malin et habitué à toutes les finesses, toutes les roueries parlementaires et avocassières, il pourra tenir tête à ses adversaires, tout comme M. Frère-Orban.

Comme celui-ci, d'ailleurs, Jacobs représentera au pouvoir la classe bourgeoise et capitaliste. La classe moyenne et la classe ouvrière n'ont rien à attendre ni de l'un ni de l'autre de ces deux hommes qui, au fond, sont absolument d'accord pour conserver la supériorité à la haute bourgeoisie capitaliste.

Jacobs suit avec intérêt la lutte engagée entre l'extrême gauche et le ministère. Déjà, lors de la campagne de M. Janson, en 1881, qui aboutit en somme, à la démission de De Fuisseaux — Janson s'étant déclaré satisfait des promesses (1) de Frère-Orban — Jacobs se leva et déclara, au milieu de l'hilarité générale — moins M. Janson, bien entendu — que depuis qu'il siégeait dans cette Chambre il n'avait vu semblable comédie.

Que M. Jacobs prenne patience; il en verra encore bien d'autres, pour le malheur des revendications démocratiques. Danton recommandait jadis aux défenseurs des idées populaires, d'avoir de l'audace; ce temps est déjà loin.

Aujourd'hui, ce n'est pas seulement l'audace qui manque à ceux qu'on appelle les chefs du parti démocratique, mais encore le plus vulgaire courage. Des discours, ils vous en feront tant que vous voudrez. Des actes, d'accord avec ces discours? allez voir s'ils viennent, Jean!

L'exemple de Robert, repoussé par les doctrinaires et lâché par le chef de l'extrême gauche, n'est-il pas concluant?

Riez, M. Jacobs, riez gaiement, la comédie continue!.....

L. B.

LES
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4^a BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

M. ÉMILE FÉRON



M. ÉMILE FÉRON

Emile Féron est né à Bruxelles le 11 juin 1841; il a donc 42-ans accomplis. Son père, négociant rue de Berlaimont, était originaire du pays de Liège.

La jeunesse de Féron ne faisait guère présager l'homme politique que nous avons à étudier aujourd'hui. A l'âge de 13 ans, après avoir terminé ses études primaires d'une façon presque médiocre, il entra en qualité d'employé dans une maison de commerce, où, pendant quatre ans, il put étudier à son aise les beautés du droit et avoir. Nul doute que Féron n'eut fait un respectable commerçant, si l'attentat Orsini ne fut venu ébranler le Gouvernement Napoléonien et permettre à Jules Favre, le célèbre avocat français, de faire un splendide plaidoyer en faveur d'Orsini.

C'est cette plaidoirie qui décida de la carrière du jeune Féron qui, enthousiasmé par les paroles éloquentes de Jules Favre, voulut, lui aussi, consacrer sa vie à défendre les malheureux et les vaincus. C'était en 1858. Féron se mit courageusement à la besogne et après deux années d'études entra à l'Université libre de Bruxelles.

Pendant son séjour dans cet établissement, Féron, de concert avec Hector Denis, Charles Graux, Vanderkindere, Delecosse, décédé il y a près d'un an, échevin des finances de Bruxelles, fondèrent le *Cercle Littéraire*, dans le but d'étudier les questions politiques, religieuses, philosophiques, artistiques, proposées par les membres du Cercle. Ce petit groupe d'étudiants studieux dura quelques années et nous voyons, prenant une grande part aux travaux du groupe, Degreef, Buls et Bernays dont le nom eut un si douloureux retentissement lors du procès Peltzer.

Emile Féron fut un des membres les plus dévoués de ce jeune cercle, où il prit part à toutes les discussions avec une ardeur que nous retrouverons plus tard chez l'homme politique. Dans les discours de sa jeunesse universitaire, Féron se pose en républicain et défend avec énergie les principes démocratiques et la république universelle. Vanderkindere et Buls se distinguaient alors par leurs opinions avancées et une grande indépendance. Ils ne promettaient pas alors d'être les souteneurs du gouvernement qu'ils sont devenus depuis. Erreurs de jeunesse, diront-ils.

A peine avocat, Emile Féron épousa en 1863 M^{lle} Franchomme, fille d'un négociant très connu à Bruxelles. Féron se fit vite une brillante clientèle et ses années passées dans une maison de commerce lui facilitèrent l'étude des questions

commerciales. Féron est un de nos meilleurs avocats d'affaires.

En 1867, Féron fut choisi par ses collègues du jeune barreau pour prononcer le discours d'ouverture et choisit pour sujet, *de la réparation des erreurs judiciaires*. Son discours, d'une certaine allure politique, fut très applaudi.

Il défendit éloquemment l'honneur, la liberté et la vie des citoyens que des erreurs judiciaires ont frappé et demanda une loi permettant de rendre à l'innocent la juste réparation à laquelle il peut prétendre. « En effet, dit-il, il ne suffit pas après avoir brisé peut-être pour toujours l'avenir d'un homme, de lui rendre son honneur un instant voilé, il faut faire disparaître toutes les conséquences de l'atteinte portée à sa personnalité. Si l'erreur frappe un homme obscur, ce devoir est plus grave encore.

« La plupart des criminels sont des hommes dénués de ressources, portés au crime par la misère, de même ce sont surtout ceux qui se trouvent dans ces conditions qui sont exposés à voir planer sur eux les soupçons injustes et à souffrir des rigueurs imméritées. La condition du pauvre est triste; nul ne doit surmonter plus d'obstacles, résister à plus de tentations pour rester honnête; et, par cette raison même, nul n'est plus exposé à voir douter de son honnêteté.»

Le procès Mandel, quelques années après, mit en pleine lumière le talent de Féron.

Mandel, rédacteur du journal financier, *la Cote Libre*, avait accusé M. Tesch, ancien ministre doctrinaire et administrateur de la C^{ie} du Grand Luxembourg, d'étonnantes malversations.

Le parquet, muet comme une carpe, ne donnait pas signe de vie, semblant prouver de cette façon qu'il y a deux poids et deux mesures dans la façon dont on rend la justice en Belgique. Mandel provoqua la constitution d'un jury d'honneur, devant lequel Tesch eut soin de ne pas comparaître, et qui déclara que les accusations portées par le journaliste financier étaient prouvées.

A la suite de cette décision, Mandel déposa une plainte contre Tesch, et le parquet poursuivit Mandel. Tant que les accusations étaient formulées dans la presse, l'affaire devait venir devant la Cour d'Assises où la preuve eut été admise. C'est ce que l'on ne voulut pas. Aussi la plainte fut-elle transformée en dénonciation calomnieuse et l'affaire vint devant le tribunal correctionnel. Mandel fut défendu par Féron qui

montra dans sa plaidoirie une grande énergie ; il mit à nu les actes de M. Tesch et l'accusé, par la voix de son avocat, devint accusateur.

Mandel fut condamné, mais l'opinion publique lui donna raison.

Si, à ce moment, Féron se fut contenté de plaider les circonstances atténuantes, au lieu d'attaquer de front la puissante personnalité financière et doctrinaire, nul doute qu'il ne fut arrivé plus tôt à une situation politique importante, n'ayant aucun passé désagréable pour le parti libéral.

Il montra une telle ardeur, une telle tenacité dans cette affaire, que ses collègues, voulant le récompenser de ses efforts, le nommèrent membre du conseil de l'ordre.

* * *

Le 19 janvier 1863, quelques libres-penseurs se réunirent et fondèrent la Libre-Pensée.

Nous remarquons parmi les membres fondateurs MM. Bergé, Collard père, Hector Denis et Féron.

Plusieurs associations rationalistes existaient cependant à cette époque. *Les Solidaires* et *l'Affranchissement*, groupes composés d'ouvriers.

La Libre-Pensée, réunit une partie importante de la bourgeoisie Bruxelloise, et actuellement cette association est encore une des plus florissantes de la Belgique. Les premiers enterrements civils soulevèrent de vives critiques dans le public, la foule ignorante ricanait en voyant le convoi d'un libre-penseur.

Par son active propagande, par l'influence de ses membres, la *Libre-Pensée* peut réclamer une large part dans le succès de la propagande anti-cléricale, et actuellement il y a tous les jours plusieurs enterrements civils dans l'agglomération Bruxelloise.

Féron mit au service de la cause rationaliste tout son dévouement, tout son courage. La Libre pensée reconnaissante des services rendus par Féron le nomma secrétaire en 1866 et président en 1871, fonction qu'il occupa pendant quatre années consécutives.

Il remplaçait à la présidence M. Nicolas Goffin, — ce modèle des présidents, en même temps qu'un exemple de fidélité et de loyauté à ses principes démocratiques et républicains. — Féron fut digne de son prédécesseur ; c'est, selon nous, le plus bel éloge que l'on puisse faire de sa carrière présidentielle.

Pendant toute cette époque il s'adonna entièrement à l'organisation de la propagande anti-cléri-

cale et il ne paraît sur aucune scène politique.

En 1867, nous trouvons Féron à la *Ligue de l'Enseignement*. Il fut un des fondateurs de cette institution et plus tard de l'École Modèle, dont M. Buls fut la cheville ouvrière.

A cette époque, Féron avait des tendances socialistes ; mais selon lui, la question politique devait toujours dominer. Quoique ami de Janson, Robert, Arnould et autres farouches révolutionnaires de cette époque, il ne prit pas part à cette ardente propagande socialiste qui mit en vedette les noms cités plus haut.

Cependant, en 1871, il fut favorable au mouvement communaliste de Paris.

Après la proclamation de la République, en France, Paul Janson, Robert et Féron lancèrent une circulaire provoquant une réunion pour la création d'un journal quotidien chargé de défendre la cause républicaine et les intérêts du peuple. Cette circulaire leur fut reprochée lors de la discussion sur la proposition de révision de la Constitution.

En 1877, Féron entra à l'Association libérale, et deux ans après, il posa sa candidature au Conseil communal de Saint-Gilles. Son compétiteur était M. Meert, un vieux St-Gillois. Féron triompha haut la main et actuellement il est encore un des membres les plus actifs du Conseil communal. Nommé secrétaire de l'Association libérale, on lui offrit en 1880 une candidature à la Chambre ; il triompha au poll avec 515 voix et M. Van Bommel, son concurrent, en obtint 487.

* * *

A la Chambre, Féron se fit vite une place distinguée.

Il a prononcé d'importants discours, entre autres sur la suppression des livrets d'ouvriers, sur la réduction du traitement des évêques et la suppression de celui des chanoines ; dans la question de la préemption, il se révéla comme un orateur d'affaires et parvint à faire admettre l'expertise contradictoire qui donne de sérieuses garanties aux négociants. Dans la discussion sur les projets d'impôts, il a lutté avec une tenacité remarquable contre le parti doctrinaire et est arrivé à faire rejeter une partie des impôts proposés.

Lors de la discussion de révision de la Constitution, on se rappelle les attaques dont la jeune gauche fut l'objet de la part du ministère et de ses souteneurs.

Les huit furent en butte à toutes les colonnies,

à toutes les injures ; on leur reprocha leur passé démocratique, et on vit les Washer et les Jottrand, ces pailles de la politique, insulter à une fidélité de principes dont ils étaient incapables. Féron releva le gant et son discours, bien ordonné, logique, fit bonne justice des roquets doctrinaires. Il défendit les meetings bruxellois attaqués par les larbins de la gauche.

Des rires s'étant fait entendre, Féron risposta à M. Frère-Orban, qui avait reproché à la jeune gauche d'avoir voté avec la droite dans la question des impôts : « Je ferai remarquer à M. le Ministre des affaires étrangères que ses rires s'associent trop fraternellement à ceux de la droite. »

Dans une argumentation serrée, Féron établit que la revision de l'article 47 de la Constitution était demandée par des fractions nombreuses de l'opinion publique. En passant, il donna sur les ongles à M. Lescart qui, signataire de la proposition de revision en 1870, la combattait en 1883 sous le prétexte qu'il y a douze ans nous nous trouvions sous un ministère clérical.

« Si tant est qu'une pareille raison puisse être donnée sérieusement, s'écria Féron, il serait de la dignité du parti libéral de la répudier solennellement et de proclamer que, dans nos rangs, des propositions qui touchent aux plus grands intérêts de la patrie ne peuvent être approuvées ou combattues par l'unique motif qu'elles serviraient de mesquins et étroits intérêts de parti. »

Parlant de la circulaire convoquant les démocrates pour examiner l'utilité de la constitution d'un journal républicain, Féron déclara qu'il n'étaient pas un de ceux qui renient leur passé ou qui en rougissent. « Ceux qui m'ont confié un mandat, disait-il, savent que ce n'est pas dans le voisinage des cours que j'ai fait mon éducation politique.

« Fils d'un homme du peuple, je me suis consacré tout entier au soulagement des souffrances du peuple et j'ai été aussi loin dans cette voie qu'il soit possible d'aller.

« Ayant à choisir, au début de ma carrière, entre l'allure de ces jeunes hommes qui, doués d'une précoce sagesse, savent du premier coup trouver le chemin des places et des honneurs, et celle des autres, plus ardents, plus réellement jeunes et plus désintéressés, que leur générosité poussé vers les souffrants et les humbles, je n'ai pas hésité et j'ai été, dans la voie des revendications populaires et démocratiques, aussi loin que me le permettaient mes forces et mon courage. Je ne regrette rien, je ne renie rien. »

Il termina en demandant à la Chambre de ne pas rejeter la prise en considération de la proposition, de crainte qu'en chassant la réforme électorale de la Chambre, on ne creusât, pour la seconde fois, le tombeau du parti libéral.

Ce discours fut un des plus adroits, en même temps que des plus francs.

Féron est arrivé à avoir l'oreille de la Chambre. C'est un des orateurs les plus écoutés ; succès mérité d'ailleurs par ses facultés éminentes.

* * *

Féron est incontestablement républicain, il est sincère et convaincu, il rêve l'union des ouvriers avec les petits bourgeois contre le grand capitalisme bourgeois, ce qui est peut être une utopie généreuse.

Parmi les nombreuses qualités d'Emile Féron, nous devons parler de son talent d'organisateur : quand il a pris une question en main, il ne l'abandonne que quand elle a produit tout ce qui est possible. Il est tenace, il poursuit son but, avec fermeté ; il est prudent et patient, ses idées sont nettes et précises.

Sa parole est ferme et véhémence, il expose avec clarté ; son argumentation est solide, mais elle manque de brillant.

Emile Féron est le membre de la jeune gauche le plus adroit et le plus politique. Il a des qualités d'un chef de parti ; c'est un tacticien consommé.

Enfin, il est favorable au mouvement flamand. Il voit la partie flamande du pays abandonnée aux mains des catholiques, et réclame pour elle sa place à la grande table de l'instruction et du progrès.

Quoique possédant beaucoup de sympathies personnelles, Féron ne sera peut-être pas réélu à l'Association libérale au mois de juin prochain. C'est un de ceux qui seront le plus combattu par les doctrinaires, peu soucieux de voir des hommes de principes à la Chambre et se refusant à faire leur cour au grand lama doctrinaire.

Il est vraiment regrettable de voir des hommes de la valeur d'Emile Féron continuer à rester à l'Association libérale après tous les échecs que la politique progressiste y a subi depuis quelques temps.

Espérons, pour son honneur politique, qu'il ne tardera pas à se retirer de cette galère, quitte à mécontenter M. Paul Janson, le grand partisan de l'union, cette duperie doctrinaire.

CH. D.

LES
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4^a BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

M. PROSPER CORNESSE



M. PROSPER CORNESSE

Je ne sais plus quel philosophe a écrit quelque part : « L'impartialité n'est le fait que des gens heureux. » Hélas ! s'il en était ainsi, nous n'aurions plus qu'à briser la plume, car — faut-il l'avouer ? — nous n'appartenons pas à la catégorie des gens heureux ! Au contraire, nous faisons partie de cette masse qui a à se plaindre de tout et qui ne voit jamais, si ce n'est en rêve, la fin de ses misères.

Cela nous empêche-t'il d'être juste, de juger avec impartialité les hommes et les choses ? Non pas ! Pends toi donc, o philosophe grincheux, car tu as la berlué !

Nous sommes placés, dans notre petit pays, dans une situation exceptionnelle pour dire leur fait à nos grands hommes de la politique. Nous n'appartenons à aucun des deux partis qui tour à tour se partagent le pouvoir. Est-ce à dire que nous sommes désintéressés sur le sort du pays ? Loin de là. Nous savons ce que nous voulons ; nous avons nos idées sur la façon dont la société devrait être organisée pour réaliser la plus grande somme de bien-être pour tous ; mais nous sommes arrivés peut être un peu trop tôt en ce monde.....

L'homme — politiquement parlant — est le plus souvent le résultat et de son éducation et de son entourage. Il s'ensuit que l'on peut avoir des idées absurdes et être convaincu que ces idées seules sont justes et rationnelles. Tout ce qu'on peut demander à quelqu'un, c'est d'être sincère. On peut plaindre certaines aberrations de l'esprit humain, mais non les attaquer de parti-pris.

Nous respectons donc les opinions sincères, si extravagantes qu'elles nous paraissent, mais nous sommes impitoyables pour les gens qui, par intérêt ou par faiblesse, brûlent aujourd'hui ce qu'ils adoraient hier.

* * *

Nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs une des grosses têtes du parti catholique.

Prosper Cornesse à 54 ans sonnés. Il est né à Stavelot, le 10 août 1829. Belle taille, port aristocratique, démarche aisée malgré son embonpoint, tel nous apparaît celui que les libéraux appellent *l'Aigle de Maeseyk*, et le *ferblantier de la droite*.

Qu'y a-t-il sous ces épithètes ? De la jalousie probablement. Car, en somme, l'aigle en question, à tout prendre, vaut bien un des grands hommes de la gauche. Le ferblantier ? mais la valletaille ministérielle n'en manque point, et de moins sonores encore !

Cornesse est avocat. Son frère était avocat aussi et son aïeul parternel également ! Tous avocats dans cette famille ! Ce dernier fut président du Conseil privé du dernier Prince-abbé de Stavelot. Le frère de Prosper est mort à Liège au mois de juin 1871.

Prosper Cornesse fit ses études chez les jésuites du collège Saint-Servais de Liège. Il se distingua à plusieurs reprises parmi ses condisciples. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1846, lorsque Lacordaire vint prêcher à la cathédrale de Liège et qu'il visita le collège Saint-Servais, ce fut Cornesse qui fut chargé de faire le discours de bienvenue.

Ayant fini sa rhétorique, il entra à l'Université de l'État, à Liège. Il passa ses examens avec distinction et se fit inscrire au barreau Liégeois.

Parlant de la profession d'avocat, M. Maurice Jolly écrivait dans son livre : *le Barreau de Paris* :

« Il n'est point de carrière qui semble capable de mieux préparer à la vie publique ; l'application de l'esprit à toutes les affaires, l'étude de toutes les questions, de tous les intérêts, la pénétration de tous les secrets de la vie sociale, l'expérience que donne le contact des hommes aperçus dans toutes les classes, étudiés dans leurs passions, montrant à nu leurs caractères, leurs faiblesses, les mobiles cachés qui les dirigent ; l'habitude de les conseiller, de les convaincre, d'agir sur leurs déterminations, tout cela semble bien fait, il faut en convenir, pour façonner à la vie politique un esprit d'ailleurs bien doué. »

Tout cela est vrai pour certains cotés de la vie législative. Mais combien sont ignorants nos avocats sitôt qu'ils sortent de leur sphère ! Or, la vie sociale est un composé de besoins si divers que le droit et les questions qui s'y rattachent n'en forment qu'une partie bien minime.

Que d'intérêts, que de besoins nouveaux dont MM. les avocats ne connaissent point le premier

mot. Pour les questions économiques et financières, à part quatre ou cinq spécialistes notre Chambre est absolument incapable.

Comme avocat, Prosper Cornesse jouit d'une grande réputation. Mais où il excelle surtout, où il est dans son milieu, c'est à la Cour d'Assises.

Il y a une dizaine d'années déjà, la *Meuse*, organe doctrinaire de Liège, rendant compte d'une affaire criminelle dans laquelle Cornesse défendait une femme accusée de meurtre sur sa sœur jumelle, s'exprimait comme suit :

« M. l'avocat général Bougard a répliqué, et M. P. Cornesse, second défenseur de l'accusée, a pris le dernier la parole. Nous n'avons pas assisté depuis longtemps, à la Cour d'Assises, à une joute oratoire aussi brillante que celle à laquelle ont pris part les deux brillants orateurs. Leur talent est trop connu, trop justement apprécié, pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge. Rarement accusation a été mieux défendue d'une part et combattue de l'autre avec plus d'éloquence et d'habileté. Le parquet de la Cour d'Appel et le barreau liégeois — nous aimons à le proclamer, — se maintiennent à la hauteur où les avaient placés d'illustres magistrats et d'éminents avocats. »

Plusieurs grandes causes, tant civiles que criminelles, appelèrent sur Cornesse l'attention publique.

Chose étrange! Parmi les procès de presse plaidés par lui, nous trouvons trois journaux de nuance différentes. En effet, Prosper Cornesse plaida à Liège, pour la *Gazette de Liège*, contre M. d'Andrimont; à Verviers pour le *Mémorial de Spa*, contre les administrateurs communaux de cette ville et à Namur pour le *Libéral*, contre MM. Namèche et Ernould.

* * *

Comme homme politique, Cornesse débuta au Conseil provincial de Liège où il fut envoyé, en 1864, par le canton de Stavelot.

Il n'y resta que quatre années, car il fut évincé en 1868. On nous dit que son départ fut vivement regretté par ses collègues, même par ses adversaires. Cornesse prit une part active aux travaux du Conseil provincial et fut même le chef de la minorité. Lors de sa chute, une manifestation eut lieu à Liège pour le dédommager de son échec.

En 1870 les électeurs de Verviers envoyèrent Cornesse à la Chambre. L'entrée du nouveau député coïncida avec la chute du ministère Frère-Bara.

Le représentant de Verviers fut choisi par le Roi comme ministre de la Justice, sans avoir siégé à la Chambre. Depuis 1830, c'est le deuxième exemple seulement que l'on a de la nomination d'un député au poste ministériel sans avoir siégé comme simple représentant.

Cornesse succéda donc à M. Jules Bara au ministère de la Justice.

Naturellement, il fut vivement attaqué par les chefs de l'opposition.

Il ne resta pas longtemps possesseur du portefeuille de la Justice. Un peu plus d'un an après son entrée au ministère, il dut se retirer avec MM. d'Anethan et Jacobs à la suite des émeutes que l'on sait.

Comme ministre, Cornesse prit une large part à la discussion de la réforme électorale de 1871 qui abaissa le cens pour les élections provinciales et communales respectivement à 20 et à 10 francs. C'est encore lui qui fit voter l'abolition de la contrainte par corps et, lors de la discussion de la loi de 1845 sur les étrangers, il fit admettre un article 2 qui oblige le gouvernement à rendre compte, annuellement, de l'exécution de cette loi d'exception. Cette clause est une garantie pour l'étranger en ce sens que la Chambre peut, chaque année, juger le caractère des expulsions qui ont été faites, mais elle n'ôte en rien l'arbitraire de cette loi réactionnaire et anti-hospitalière.

Les nominations judiciaires de Prosper Cornesse ne furent pas attaquées. Il donna le pas, paraît-il, à la science et au talent des titulaires sans tenir compte des opinions politiques des candidats. Si le fait est vrai, Maître Bara pourrait bien suivre l'exemple de l'aigle de Maeseyk, lui qui vient de nommer le fils de M. G. Jottrand à un poste qui revenait en toute justice à un autre.

L'attitude de M. Bara est peut être très libérale mais elle n'en est pas moins injuste et injustifiable, deux grands défauts lorsqu'il s'agit d'un ministre de la justice !

Chose rare à noter, M. Cornesse ne fait partie, en qualité d'administrateur, d'aucune société financière. Après sa sortie du ministère, il a du être sollicité cependant. Que doivent penser de lui les Tesch et autres Jacobs ?

Cornesse rentra au barreau de Liège et fut nommé bâtonnier de l'ordre des avocats près de la Cour d'appel de cette ville à la presque unanimité des suffrages de ses confrères, pour l'année judiciaire 1879-80.

Il échoua en 1874 aux élections de Verviers, resta absent de la Chambre pendant quatre années et n'y revint que comme successeur de M. Vilain XIII, ancien député de Maeseyck. Cornesse fut élu à une très forte majorité contre un candidat limbourgeois et flamand tandis qu'il ne connaît pas la langue de la majorité de ses commettants.

Depuis 1878, Cornesse prend part à toutes les discussions importantes qui ont lieu à la Chambre. Il a son mot à dire aux principaux budgets, entr'autres à ceux de l'Intérieur, de la Justice et de l'Instruction publique.

La loi de 1879 sur l'instruction; l'échange de vue; la loi sur l'instruction moyenne; celles sur les députations permanentes, les réformes électorales, etc., etc., lui donnèrent l'occasion de frapper d'estoc et de taille sur le ministère libéral.

Dans toutes ces discussions, il défend les intérêts de l'église catholique et ceux de son parti. Il y met un entrain et une tenacité que nous voudrions voir suivis par les hommes de l'extrême gauche pour les réformes de progrès.

Lors de la discussion de la loi de réforme électorale, Cornesse a défendu le projet Malou qui était certainement plus démocratique que le projet gouvernemental.

« Tandis que de toutes parts dans le pays on nous crie : *démocratie* et que l'on demande une large et sérieuse extension du droit de suffrage, vous lui répondez : *bureaucratie, fonctionnocratie, personnages officiels!* » disait-il dans la séance du 8 août dernier. Hélas! ce n'est que trop vrai! Le parti catholique, s'il revient au pouvoir, accordera peut-être une large réforme électorale que l'on attendra longtemps encore des doctrinaires.

Et si, par malheur, la classe ouvrière votait par reconnaissance pour les hommes du parti catholique, ce serait la faute de MM. les libéraux.

Cornesse est un homme d'une grande énergie. Chaque fois que les hommes du gouvernement commettent un de ces abus de pouvoir dont ils sont si prodigues, il trouvent le député de Maeseyck sur la brèche. On a eu un exemple de son énergie lors du coup de parti qui, en août, sous

prétexte de réforme électorale, a supprimé 15 mille électeurs censitaires. Honteux de leur proposition et voulant en finir sur l'heure, les libéraux furent obligés d'accepter la remise au lendemain. Voici, en quels termes ce renvoi au lendemain fut exigé par Cornesse :

« M. CORNESSE. — Messieurs, clôturer immédiatement la discussion par une proposition d'une gravité aussi extrême (*Rires ironiques à gauche*), sur une proposition qui nous est faite *in extremis*, ce serait un véritable scandale! (*Tumulte à gauche.*) Oui, ce serait un scandale odieux!

« Jamais proposition aussi grave ne fut formulée dans cette Chambre dans des conditions aussi irrégulières, aussi incorrectes. (*Bruit; des interruptions réitérées partent des bancs de la gauche.*)

« De quoi s'agit-il en effet?

« PLUSIEURS MEMBRES A GAUCHE : Vous discutez le fond. La clôture!

« M. CORNESSE. — Nous discutons une loi ayant pour objet l'extension du droit de suffrage, il doit avoir nécessairement pour résultat une razzia d'au moins 15,000 électeurs! (*Violentes protestations à gauche. — Tumulte indescriptible.*) Une pareille infamie, si elle était commise ne pourrait que pousser la droite à des résolutions extrêmes. (*Bruit.*)

« Je n'hésite pas à dire que de pareilles violences sont... (*Bruyantes exclamations.*)

« Une semblable violence, commise par la majorité, ne nous laisserait qu'une décision à prendre, celle de vous laisser délibérer seuls (*Bruyantes protestations*). La liberté de nos discussions n'existerait plus. (*Bruit. — Tumulte*)

« Votez, vous êtes les maîtres! (*Tumulte*). Clôturez et votez! Vous nous forcez ainsi à nous en aller tous et à vous laisser devant le pays la responsabilité de cette acte inoui! (*Applaudissements et vive agitation à droite. — Plusieurs membres se lèvent pour quitter la salle. — Vives protestations à gauche.*) »

Hé! hé! ça ne manque point de grandeur, et il y a là un bel exemple de fermeté dont, bien des députés ferait bien de profiter!

L. B.

LES
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et CH. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4^a BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

M. GUSTAVE JOTTRAND



M. GUSTAVE JOTTRAND

Le père Jottrand, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, ancien membre du congrès national de 1830, était un honnête homme dans toute l'acception du mot. Démocrate convaincu, il a lutté avec énergie et pendant de longues années pour la cause du progrès et de la liberté. Catholique, mais non clérical, il croyait que le christianisme était la religion de l'avenir. Nous nous inclinons devant toutes les convictions sincères et loyales.

Tel père, tel fils, dit un vieux dicton. Gustave Jottrand actuellement député, a tenu à faire mentir outrageusement le proverbe. Le portrait que nous avons à tracer aujourd'hui est un des plus ingrats et des plus tristes de notre galerie. C'est un exemple frappant des hypocrisies et des platitudes que peut commettre un homme pour arriver à une situation politique.

Gustave Jottrand, avocat, est né à Bruxelles, le 24 octobre 1830. Il fit ses études à l'école centrale et son droit à l'Université libre de Bruxelles (1846-1850.) Il s'occupa d'abord des questions économiques et fut ensuite secrétaire de l'Association ainsi que du Congrès pour la réforme douanière.

En 1864, Jottrand entra dans la vie politique et devint un des membres les plus actifs des meetings de la Louve. Il se déclara tout d'abord adversaire acharné de la coterie doctrinaire contre laquelle il lança ses plus furieuses imprécations. A ce moment, il s'affirma hautement comme démocrate, jouant avec assez d'adresse de cette guitare qui s'appelle le libéralisme progressiste. C'est de lui cette phrase fameuse : Le drapeau de l'association libérale est un vieux et sale mouchoir de poche dans lequel tout le monde s'est mouché.

Jottrand, qui avait si bien dépeint le drapeau de cette fameuse association, est aujourd'hui un de ses plus ardents défenseurs. Combien, hélas ! sont dans ce cas !

En 1865 il fit partie avec Picard, Olin, Demeur, Graux, les frères Janson, Robert et Spingard, de la rédaction de la première *Liberté*. La *bonne*, déclara dernièrement Graux, son collègue en turpitudes, à la Chambre des représentants.

Jottrand posait à cette époque pour un désin-

téressé et un convaincu. Le puritanisme de ses principes était cité à l'ordre du jour des réunions populaires.

Le 16 mars 1865, dans un meeting tenu à l'estaminet Saint-Martin, place communale à Molenbeek-Saint-Jean, le pur des purs, prononça les paroles suivantes : « La veille des élections, les candidats serrent la main à tout le monde et promettent monts et merveilles ; mais, du moment qu'ils sont nommés mandataires et assis, au lieu de s'occuper des intérêts généraux, ils ne s'occupent plus que de leurs intérêts personnels ou de leurs misérables luttes de partis. Je dis ceci pour les ministres, pour les représentants, en un mot pour tous les dépositaires du pouvoir et tous les mandataires. » Cette vérité devait recevoir une nouvelle et éclatante confirmation par la conduite future de l'orateur, car les contradictions et les palinodies ne comptent plus dans la vie de Gustave Jottrand. Ces paroles prononcées il y a près de vingt ans, sont le plus exact portrait qu'il soit possible de faire du député caméléon.

Le passage de Jottrand au Meeting libéral ne fut pas de longue durée. Cette association composée d'hommes jeunes et actifs, mais n'ayant aucune influence électorale, ne pouvait convenir à celui qui cherchait avant tout un marche-pied pour entrer au conseil communal, et de là, au Parlement. Aussi n'hésita-t-il pas longtemps ; en 1866 il sollicitait son admission à l'Association libérale, à laquelle, peu de temps auparavant, il avait juré une haine éternelle.

Cette volte-face lui fut reprochée vertement dans la séance du Meeting libéral, le 7 décembre 1866. Il eut l'audace d'essayer d'expliquer sa conduite et ses arguments furent un scandaleux aveu de l'ambition qui rongait le jeune avocat.

« On ne cesse, dit-il, de me demander pourquoi je suis entré à l'Association libérale ; j'aurais voulu ne pas en dire le motif, mais puisqu'on m'y pousse, je me ferai violence. C'est parce que l'influence électorale du meeting allait en diminuant. Chaque fois que nous avons présenté des candidats, nous avons essuyé de honteuses défaites. » M. P. Spingard riposta aussitôt : « Pendant trois ans vous les avez appelées glo-

rieuses ! » Jottrand avait démasqué ses batteries : il annonçait dès ce moment le batteur politique qu'il fut depuis.

Splingard et Paul Janson apprécièrent en public et devant Jottrand l'acte de félonie que celui-ci venait de poser.

P. Splingard. — « Il est triste de devoir constater ici que les membres du Meeting qui sont entrés à l'*Association Libérale*, se soient laissés guider par ce qu'ils ont toujours combattu, par ces influences de position et de fortune, sous lesquelles ils espèrent avoir une certaine prise pour satisfaire l'ambition de quelques-uns des leurs. »

P. Janson. — « Deux questions ont été posées dans ce débat. Faut-il que le Meeting donne un bill d'indemnité à ceux de ses membres qui sont entrés à l'association. Voilà la première. Notre dignité doit nous refuser d'y répondre, ces membres ayant commis une faute politique. Ils s'imaginent qu'ils deviendront la majorité à l'Association; ils se trompent : ils seront tout simplement la queue du parti libéral, cette queue que l'on cravache lorsqu'on veut couper un intermède, la comédie clérico-libérale. En entrant à l'*Association Libérale*, vous espérez vous servir d'une enseigne commerciale que vous avez longtemps discréditée : c'est une mauvaise action; je ne veux pas, moi, aliéner ma liberté, voilà pourquoi je reste au Meeting. »

Hélas ! pourquoi ces paroles si éloquentes et si vraies, n'ont-elles pas guidé constamment le chef de la jeune gauche. Lui aussi est entré à cette association qu'il combattait jadis avec tant de raison, lui aussi a cru se servir de cette enseigne discréditée pour faire triompher ses principes. Il doit voir aujourd'hui combien il s'est trompé. L'échec de son ami Robert est l'avant-coureur de ce qui attend les membres de la jeune gauche au poll du mois de juin prochain. Combien en restera-t-il sur le carreau ? Nous l'ignorons, mais les plus fermes, les plus intrépides échoueront certainement devant la coalition des forces doctrinaires unies avec les *progressistes modérés*, cette fumisterie colossale qui a eu pour auteurs MM. Lepage et Van Ellewyck.

La faute en sera à M. Paul Janson qui n'aura pas eu la force de se retirer de ce guépier où il use le restant de sa popularité.

* * *

Le découragement qui suivit la défection de Jottrand et d'une trentaine de ses amis, fit dispa-

raître le Meeting libéral. L'association dominait de nouveau la situation ; ses adversaires humbles et repentants, venaient faire amende honorable devant elle ! Jottrand, voulant donner des gages à ses nouveaux alliés, devint un des plus ardents doctrinaires de la coterie. Il fut plat et vil, ayant beaucoup à se faire pardonner

En 1869, il obtint enfin la récompense de ses efforts et fut élu membre du conseil communal de Bruxelles où sa présence ne fut guère remarquée. Sa prétentieuse nullité se mit à l'aise dans les fauteuils de l'Hôtel-de-Ville, en attendant que de nouvelles compromissions lui ouvrirent les portes de la Chambre des Représentants, but suprême de ses espérances. Cet heureux moment ne se fit pas trop attendre : un an après il entra dans cette pétaudière ou jacassent ce ramassis de gâteaux qui s'affublent du non d'*honorables*.

Jottrand était, lors de sa nomination, secrétaire de l'*Association Libérale*, et dans les réunions électo- rales préparatoires et surtout au meeting tenu salle Navalorama, le 2 août 1870, il se déclara adversaire du cumul des mandats électifs, et déclara que s'il était nommé membre de la Cham- bre, il donnerait immédiatement sa démission de conseiller communal.

Élu député, il continua à siéger à l'Hôtel-de- Ville. Il fallut une affiche apposée sur les murs de Bruxelles, par les soins de l'association des électeurs indépendants, pour le forcer à renoncer à son mandat de conseiller.

Jottrand donnait ainsi une idée de ce que serait plus tard cet arlequin politique, qui devait marcher à pieds joints sur toutes ses promesses et passer sa vie à nier le lendemain, ses déclarations de la veille.

Dans tous les discours qu'il prononça pendant cette période de quatre années, nous n'y trouvons aucune affirmation de principes; il pleura des larmes de crocodile sur les divisions du parti libéral.

Cabotin jusqu'au bout des griffes, il fut d'une platitude vraiment accablante devant dame Doc- trine; il oublia toute pudeur et sa nature bilieuse et envieuse se complut dans les basses œuvres qui se complotaient dans les sentines de l'Asso- ciation doctrinaire libérale contre l'élément loyal et honnête de la fraction progressiste et démocrati- que de l'arrondissement de Bruxelles.

En 1870, la majorité échappa au parti libéral; aussi Jottrand n'eût-il aucune crainte de signer, avec plusieurs de ses collègues, une proposition de revision immédiate de l'article 47 de la Consti-

tution. Cette proposition fut enterrée; elle réunit 23 voix, parmi lesquelles celles de MM. Bergé, Couvreur, Le Hardy de Baulieu, et autres Lescarts.

Jottrand expliqua dernièrement que s'il avait eu, il y a 13 ans, l'audace grande d'être revisionniste, c'est parce que le parti clérical se trouvait au pouvoir, mais qu'au fond, la revision de l'article 47 était le moindre de ses soucis.

Pendant trois ou quatre ans, Jottrand continua à la Chambre son petit rôle d'opposition, prenant son mot d'ordre chez M. Frère-Orban.

En 1877, Paul Janson posa sa candidature à la députation et il trouva chez l'ancien progressiste de la Louve, un adversaire acharné. Jottrand était alors président de l'Association : avec MM. Anspach, Crocq, Couvreur et Van Humbeeck, ils prirent la parole dans les réunions électorales et combattirent le candidat progressiste avec une grande vigueur. Malgré tous les efforts des doctrinaires, Janson triompha avec une majorité écrasante et Jottrand, battu et pas content, dut faire amende honorable en recommandant la candidature Janson au corps électoral.

Il eut un instant l'idée de faire une nouvelle scission à l'Association libérale, mais craignant pour son mandat, il préféra s'incliner et ronger son frein en silence. Le triste personnage dont nous esquissons le portrait, furieux de voir entrer successivement à la Chambre ses anciens adversaires, luttait sourdement contre eux, et tout ce que son cœur contenait de fiel et de haine déborda en 1883 lors de la seconde proposition de revision de la Constitution.

Jottrand et les ex-revisionnistes de 1870, se soulevèrent avec colère contre les « six » qui avaient l'audace grande de déposer semblable proposition sans demander leur avis préalable. C'était risible. Aussi M. Jacobs interrompa-t-il le pantin doctrinaire pour lui demander si c'était une soustraction frauduleuse.

Jottrand, Tartuffe jusqu'au bout des ongles, protesta de son dévouement à la cause démocratique, mais déclara qu'il voterait... contre la proposition. Il fit plus : il attaqua, il calomnia les membres de la jeune gauche, il parla d'opportunité, de sagesse, de prudence et autres balivernes en usage chez les réactionnaires. Il fut plat et obséquieux devant le chef du Gouvernement qui, quelques jours plus tard, nomma son fils, un jeune homme sortant de l'Université, au poste de substitut du procureur du roi.

On le voit, Jottrand a toujours su mener sa bar-

que et toutes les lâchetés et les trahisons qu'il a commises dans le cours de sa carrière politique, ont été rétribuées largement.

Dans cette mémorable discussion, il fut maintes fois relevé par M. Janson et ses amis, qui ne ménagèrent pas, et avec raison, le souteneur du cabinet doctrinaire. Jottrand s'excusa : il parla longtemps de l'union du parti libéral, il sortit tous les vieux clichés doctrinaires, il parla même du spectre clérical. J'assistais à cette mémorable séance. Jottrand était assis à côté de Lescarts qui, sortant probablement d'un copieux déjeuner, interrompait constamment les orateurs progressistes. Ces deux vieux débris se soutenaient mutuellement, se prêtant assistance, gesticulant, se démenant, invectivant même Janson et Féron qui leur rappelaient leur passé.

Le spectacle était curieux, et, à bout d'arguments, le pître Jottrand reprocha aux députés progressistes d'avoir jadis combattu le parti libéral. Le reproche était comique dans la bouche de celui qui avait prononcé les paroles citées plus haut à propos du drapeau libéral.

Le rôle indigne joué par Jottrand dans ses derniers temps, a soulevé tous les honnêtes gens contre lui.

Le physique de Gustave Jottrand répond au moral. Il est vulgaire et prétentieux : avec de gros yeux ronds, la bedaine et les manières d'un marchand d'hommes. Quand il entre dans la salle des séances, son air déguingandi et roulant, rappelle ces clowns de cirques chargés d'amuser la galerie pendant les entr'actes. A la tribune, il roule dans des périodes longues, bêtes et lourdes, les idées saugrenues qui passent dans sa cervelle doctrinaire.

Ses discours sont creux, hésitants, l'idée est nulle chez lui comme son éloquence ; jamais son geste ne prend d'ampleur ni sa voix d'expansion.

Il n'est guère écouté de ses collègues qui le trouvent, et avec raison, d'une insipidité remarquable.

Quand il parle politique, il est grotesque. Sa parole est monotone et assoupissante et, n'était le rôle de laquais qu'il joue à la Chambre, on ne s'y expliquerait pas sa présence.

Il représente à merveille le type de l'égoïste florissant et sans vergogne.

Sera-t-il réélu au mois de juin ? C'est fort probable. L'Association libérale dont le tempérament doctrinaire est monstrueusement développé, ne trouvera jamais un mandataire plus digne de la représenter.

CH. D.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires numérisées par elles : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.